

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI  
LE DEVELOPPEMENT DURABLE

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION NATIONALE DES RESSOURCES  
FORESTIERES FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES

# RAPPORT ANNUEL

# 1995

juin 1996

Direction de l'Elevage  
Courrier Arrivée sous le  
n° 29114

# **SOMMAIRE**

## ***INTRODUCTION***

### ***CHAPITRE I : ADMINISTRATION***

#### **1.1. Textes intervenus en 1995**

- Lois
- Décrets
- Arrêtés

#### **1.2 Situation des effectifs**

- Encadrement
- Détachement
- Disponibilité
- Formation longue durée
- Stages
- Départs à la retraite
- Nécrologie

### ***CHAPITRE II : ETUDES - PLANIFICATION - FORMATIONS - STATISTIQUES***

#### **2.1. Etudes**

- 2.2. Planification
- 2.3. Suivi évaluation
- 2.4. Formations
- 2.5. Statistiques

### ***CHAPITRE III : REBOISEMENT - AMENAGEMENT - PECHE - PISCICULTURE - FAUNE - APICULTURE***

#### **3.1. Reboisement**

- 3.2. Aménagement des forêts - ressources forestières, c.e.s.-d.r.s.
- 3.3. Pêche - Pisciculture
- 3.4. Faune - Apiculture

### ***CHAPITRE IV : ANIMATION - VULGARISATION***

#### **4.1. Diffusion de l'information**

- 4.2. Vulgarisation de nouvelles technologies
- 4.3. Renforcement des capacités des structures
- 4.4. Difficultés rencontrées
- 4.5. Perspectives

## ***CHAPITRE V: LEGISLATION - CONTROLE***

- 5.1. Législation
- 5.2. Réglementation
- 5.3. Contentieux
- 5.4. Conventions internationales

## ***CONCLUSIONS***

## ***ANNEXES :***

- \* Budget
- \* Inventaires (matériels - équipements)
- \* Statistiques des recettes

## **INTRODUCTION**

Les faits marquants de la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques durant l'année 1995 ont été les suivants :

- la diffusion des nouveaux textes forestiers à travers le pays. Cela, dans le souci d'une meilleure information de tous les acteurs concernés par la gestion des ressources naturelles (agents, populations, partis politiques, organisations non gouvernementales, associations etc...).
- la mise en place de la nouvelle structure de la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques, suite à la restructuration de la Direction Nationale des Eaux et Forêts qui s'est traduite par un redéploiement assez important du personnel de la Direction Centrale au profit de ses démembrements.
- l'élaboration après la tenue de l'Atelier national de diagnostic de la formation forestière de la stratégie et du plan d'action 1996-2000 de la formation en gestion des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques
- la tenue de l'Atelier National de validation de la Politique Forestière Nationale qui est un engagement du Gouvernement de République du Mali à gérer rationnellement les ressources forestières, fauniques et halieutiques pour un développement durable en faveur des générations présentes et futures.

Ailleurs, au plan technique, nous avons assisté - fait très important - à une reprise généralisée des activités à tous les niveaux sur le terrain. Ce qui est corroboré par les résultats (exploitation, transactions) enregistrés au niveau des unités et qui accusent des progressions significatives respectivement de 33.41 % et 48.21 % par rapport à l'année 1994.

Nonobstant ce constat assez mitigé, il convient de noter que la protection et l'aménagement du domaine forestier classé constituent de nos jours une préoccupation majeure du service se présentant comme un défi à relever cela, en l'absence faut-il le rappeler, de ressources financières conséquentes que nécessite la mise en œuvre de ces actions.

# **CHAPITRE I**

**ADMINISTRATION**

# ***TEXTES INTERVENUS***

## **1 - Lois**

Loi n° 95-002/P-RM du 18 Janvier 1995 portant création de la Direction Nationale Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques.

Loi n° 95-003/P-RM du 18 Janvier 1995 portant organisation de l'exploitation du transport et du commerce du bois.

Loi n° 95-004/P-RM du 18 Janvier fixant les conditions de gestion des ressources forestières.

Loi n° 95-022/P-RM du 20 Mars 1995 portant statut des fonctionnaires des collectivités territoriales.

Loi n° 95-031/P-RM du 20 Mars 1995 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat.

Loi 95-032/P-RM du 20 Mars 1995 fixant les conditions de gestic de la pêche et de la pisciculture.

Loi n° 95-034/P-RM du 12 Avril 1995 portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali

## **2. Décrets**

95-036/P-RM du 3 Février 1995 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques.

95-037/P-RM du 3 Février 1995 déterminant le cadre organique de la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques.

95-182/P-RM du 26 Avril fixant les taux de redevances perçues à l'occasion de la délivrance des permis de pêche.

95-184/P-RM du 26 Avril 1995 fixant les taux de redevances et des taxes perçues à l'occasion de l'exploitation de la faune sauvage.

95-210/P-RM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des collectivités territoriales.

95-288/P-RM du 2 Août 1995, portant nomination de Monsieur Mohamed Larine KALLE, n° Mle 301-25 D, Ingénieur des Eaux et Forêts en qualité de Secrétaire technique du Conseil Supérieur de l'Environnement.

95-422/P-RM du 6 Décembre 1995 fixant les taux et la répartition des taxes perçues à l'occasion de l'exploitation du bois.

### 3. Arrêtés

95-0027/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 9 Janvier, portant transposition de Monsieur Almoustakine Ag BIKELA, N° Mle 317.69 D Ingénieur des Eaux et Forêts, en service au Cantonnement Forestier d'Ansongo (Gao).

95-0072/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 16 Janvier 1996, portant renouvellement de disponibilité en faveur de Monsieur Aly Bacha KONATE, N° Mle 430.91 D, Ingénieur des Eaux et Forêts, précédemment en service à la DRRFFH de Mopti.

95-0122/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 17 Janvier 1995, portant changement de corps en faveur de Monsieur Boubacar SAGARA, N° Mle 424-80 R, Agent technique d'agriculture et du Génie Rural en service au cantonnement forestier de Badiangara.

95-0160/MDRE-CAB du 24 Janvier 95 portant nomination de Monsieur Oumarou Sylla, N° Mle 394.11 M, Vétérinaire et Ingénieur d'Elevage en service au Laboratoire central vétérinaire.

95-0264/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 2 Février 1995, portant renouvellement de disponibilité en faveur de Madame Blémi Odile CAMARA, N° Mle 420-29 N, Ingénieur des Eaux et Forêts, en service à la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques

95-0402/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 30 Mars 1995, portant indemnité de monture en faveur de Monsieur Hamidiata DIARRA, n° Mle 342.25 D, Agent Technique des Eaux et Forêts en service au Cantonnement Forestier de Dioila.

95-0792/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 24 Avril 1995, portant régularisation de la situation administrative de Monsieur Ibrahima SANGARE, N° Mle 908-00 K, ATEF, en service au Cantonnement Forestier de Nioro.

95-910/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 11 Mai 1995, portant régularisation de la situation administrative de Monsieur Komoko KONE, N° Mle 391-34 N, Technicien des Eaux et Forêts, en service à Ouéléssébougou.

95-0927/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 16 Mai 1995, portant mise en disponibilité de Monsieur Seydou TRAORE, N° Mle 484-81 S, Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural.

95-0970/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 16 Mai 1995, portant renouvellement de disponibilité en faveur de Monsieur Mamadou DIAKITE N° Mle 315-04 E, Ingénieur des Eaux et Forêts, précédemment en service au Cantonnement Forestier de Bankass.

95-0963/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 16 Mai 1995, portant radiation des effectifs de la Fonction Publique de Monsieur Hamadi Guindo (Décedé), N° Mle 366-80 R, Technicien des Eaux et Forêts, précédemment en service à Koulikoro.

95-1010/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 18 Mai 1995, portant régularisation de la situation administrative en faveur de Monsieur Abdoulaye DAGAMAISSE, n° Mle 798-79 P, Ingénieur des Eaux et Forêts.

- 95-1114/MDRE-SG du 5 juin 1995, portant nomination des Directeurs Régionaux des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques.
- 95-1115/MDRE-SG du 5 Juin 1995, portant nomination de Monsieur Souleymane CISSE, n° Mle 345-24 C, Ingénieur des Eaux et Forêts en qualité de Directeur National Adjoint des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques.
- 96-1116/MDRE-SG du 5 Juin 1995, portant nomination de Chefs de Division à la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques.
- 95-1124/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 7 Juin 1995, portant rappel à l'activité de Monsieur Amadou MAIGA, N° Mle 423-26 E, Ingénieur des Eaux et Forêts.
- 95-1237/MEFPT-DNFPP-D4-3, du 12 juin 1995, portant radiation de la Fonction Publique de Monsieur Mamadou KOUYATE, N° Mle 437-12 N, Technicien des Eaux et Forêts, précédemment en service au CFPF.
- 95-1394/MEFPT-DNFPP-D4-1 du 4 Juillet 1995, portant avancement d'échelon en faveur de Monsieur Mamadou TIMBO, n° Mle 367-95 H, commis d'administration en service à la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques.
- 95-1402/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 4 Juillet 1995, portant renouvellement de détachement en faveur de Monsieur Moustafa SOUMARE, N° Mle 423-27 F, Ingénieur Eaux et Forêts.
- 95-1567/MEFPT-DNFPP-D4 du 1er Août 1995, portant régularisation de la situation administrative de Monsieur Dramane GOITA, N° Mle 284-09 K, Technicien Eaux Forêts, en service au Service des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Yorosso.
- 95-1579/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 1<sup>er</sup> Août 1995, portant bonification d'échelon en faveur de Monsieur Sékou SAMAKE, N° Mle 916-48 P, ATEF, en service à la DRRFFH du District de Bamako.
- 95-1912/MDRE-SG du 24 Août 1995, portant abrogation de l'Arrêté de nomination du Directeur Général Adjoint du Complexe Sucré du Kala Supérieur (SUKALA).
- 95-1979/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 14 Septembre 1995, portant régularisation de la situation administrative de Monsieur Ibrahim DAFFE, n° Mle 254.38 T, ATEF, en service au Service des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques Tominiian (Ségou).
- 95-1988/MDRE-SG du 14 Septembre 1995, portant abrogation de l'Arrêté de nomination d'un Directeur Adjoint de l'Opération Aménagement et Productions Forestières (OAPF).
- 95-1989/MDRE-SG du 14 Septembre, portant rectificatif à l'Arrêté n° 95-1535/MDRE-SG du 26 Juillet 1995 portant nomination d'un Directeur Adjoint à POPNBB.
- 95-2066/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 19 Septembre 1995, portant prolongation de détachement en faveur de Monsieur Kalfa SANOGO, N° Mle 284-76 L, Ingénieur des Eaux et Forêts.

2100/MEFPT-DNFPP-d4-2 du 26 septembre 1995 portant régularisation de la situation administrative de Monsieur Bocar Dia, N° Mle 422-92 E, Technicien des Eaux et Forêts, en service au Service des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Toroly (Koro).

95-2240/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 12 Octobre 1995, portant bonification d'échelon et changement de corps en faveur de Monsieur Bakary TOURE, N° Mle 728-68 M, Professeur au corps des Ingénieurs des Eaux et Forêts.

95-2309/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 17 Octobre 1995, portant bonification d'échelon en faveur de Monsieur Mamadou Lamine DOGONI n° Mle 391-35 P, Technicien des Eaux et Forêts, en service à la DRRFFH du District de Bamako.

95-2422/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 31 Octobre 1995, portant radiation de Monsieur Modibo SOW (Décedé), N° Mle 290-94 G, Agent Technique des Eaux et Forêts, précédemment en service à la DRRFFH de Ségou.

95-2430/MFC-SG du 1er Novembre 1995, portant institution d'une régie de recettes à la Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques du District de Bamako.

Arrêté n° 95-2487/MDRE-SG du 14 Novembre 1995 déterminant les modalités de mise à feu précoce dans le domaine forestier de l'Etat et des Collectivités Décentralisées.

Arrêté n° 95-2488/MDRE-SG du 14 Novembre 1995 déterminant les périodes d'ouverture et de fermeture de la saison de chasse 1995-1996

Arrêté 95-2489/MDRE-SG du 14 Novembre 1995 déterminant les conditions d'exercice de la chasse rituelle et du droit d'usage en matière de chasse.

95-2494/MEFPT-DNFPP-D4-2 DU 16 Novembre 1995, portant régularisation de la situation administrative de Monsieur Modibo SANGARE, n° Mle 119-67 B, Technicien des Eaux et Forêts.

95-2511/MEFPT-DNFPP-D4-2 DU 17 Novembre 1995 portant changement de corps en faveur de Monsieur Adama KODIO n° Mle 422-75 K, ATAGR en service à la Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Mopti.

# **ETAT D'ENCADREMENT DU SERVICE**

## ***1. Direction Centrale***

**Directeur National :**

Yafoung BERTHE n° Mle 370.68.C, Docteur Ingénieur des Eaux et Forêts.

**Directeur National Adjoint :**

Souleymane CISSE, n° Mle 345.24.C, Ingénieur des eaux et Forêts.

**Chef du secrétariat Général :**

Soumala BERTHE, n° Mle 272.13.P, Ingénieur des Eaux et Forêts

**Conseiller expatrié :**

Jean Claude HEINRICH, (FAC)

**Division Etudes, Planification et Statistiques :**

Mme CISSE Diénéba SOW, N° Mle 489.59.S, Ingénieur des Eaux et Forêts.

**Division Aménagement des Ressources :**

Dr. Amadou MAIGA n° Mle 423.26.E, Ingénieur des Eaux et Forêts.

**Division Animation, Vulgarisation :**

Abdoul Karim DIALLO, n° Mle 195.42.Y, Ingénieur des Eaux et Forêts.

**Division Législation Contrôle :**

Hamid AG Mohamed Lamine N° Mle 218.39.V, Ingénieur des Eaux et Forêts

## ***2. Directions Régionales des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques***

**Directeur Régional de Kayes :**

Yaya Nouhoum TAMBOURA, n°317.34.N Ingénieur des Eaux et Forêts

**Directeur Régional de Koulikoro :**

Ibrahima DOUMBIA n° Mle 420.28.G, Ingénieur des Eaux et Forêts.

**Directeur Régional de Sikasso :**

Félix DAKOUO, n° Mle 368.60.T, Ingénieur des Eaux et Forêts.

**Directeur Régional de Ségou :**

Alassane Boncana MAIGA, n° Mle 345.25.D, Ingénieur des Eaux et Forêts.

**Directeur Régional de Mopti :**

Moussa DEMBELE, n° Mle 345.37.S, Ingénieur des Eaux et Forêts.

**Directeur Régional de Tombouctou :**  
Niarga KEITA, n° Mle 345.25.F, Ingénieur des Eaux et Forêts.

**Directeur Régional de Gao :**  
Biramou SISSOKO, n° Mle 460.67.B, Ingénieur des Eaux et Forêts.

**Directeur Régional de Kidal :**  
Amewey AG Sid Ahmed n° Mle 246.67.B, Ingénieur des Eaux et Forêts.

### **3. Services rattachés**

**\* Opération Pêche Mopti (OPM)**

**Directeur :** Moriba KONE, n° Mle 345.50.G, Ingénieur des Eaux et Forêts.

**\* Opération Parc National de la Boucle du Bassiné et des Réserves Adjacentes (OPNBB)**

**Directeur :** Mouroucoro NIARE n° Mle 489.53.K, Ingénieur des Eaux et Forêts.

**\* Unité de Gestion Forestière (UGF)**

**Coordinateur :** Abdoul Madjidji SANOGO, n° Mle 148.96.J, Ingénieur des Eaux et Forêts.

**\* Centre de Formation Pratique Forestier de Tabacoro (CFPF)**

**Directeur :** Tidiani COULIBALY n° Mle 479.99.M, Ingénieur des Eaux et Forêts.

## Situation du Personnel au 31 Décembre 1995

STRUCTURES	CATEGORIE "A"	CATEGORIE "B"	CATEGORIE "C"	CONVENTIONNAIRES (BUDGET NATIONAL - FONDS FORESTIER)	
				CMGCM	Cmpptables
DNRFFH	38			23	1
D.R. Kayes	15	28		21	2
D.R. Koulikoro	18	57		1	2
D.R. Sikasso	16	65		18	
D.R. Ségou	17	43		21	4
D.R. Népal	16	41		26	
D.R. Tombouctou	14	17		1	14
D.R. Gao	12	8		1	11
D.R. Kidal	1	3		1	
D.R. Bamako	6	20		20	
OPN	7	5		1	3
OPNBB	6	2		1	12
UGF	9	6		2	1
C.F.P.F.	5	1		1	1

Total des agents = 894 dont 663 forestiers + 229 non forestiers

Ingénieurs des Eaux et forêts = 177

Techniciens supérieurs des Eaux et Forêts = 316

Agents Techniques des Eaux et Forêts = 172

## POSITION DE DETACHEMENT

PRENOMS ET NOMS	N° Mle	CORPS	SERVICES
Jean Djiguï KEITA	107.32.L	I. Agro	FAO/Ghana
Kalfa SANOGO	284.76.L	I.E.F	PNUD/UNSO
Mory N. KEITA	244.32.M	"	FAO/Italie
Dramane COULIBALY	272.08.J	"	CILSS/B.Faso
Lanfia CAMARA	301.24.C	"	SONATAM/Mali
Amadou N'DIAYE	243.62.W	"	OERHN/Séling
Hinna KAIDARA	345.23.B	"	OERHN/séling
Mamadou Moro DIAKITE	368.43.Z	"	OMBEVI
Assimi GUINDO	437.06.G	"	Agriculture
Malick Ladj Sylla	420.30.J	"	IPR
Dantoumé KAMISSOKO	280.89.B	"	DRE/EF/IPR
Ousmane SOGORE	420.25.D	"	MDRE/CPS
N'Tio NIAMALY	345.29.H	"	I.E.R
Harouna YOSSI	368.47.D	"	"
Abdoul Yéha MAIGA	420.19.X	"	"
Koutougoudiou COULIBALY	420.18.W	"	"
Hamidou KONATE		"	"
Oumou TRAORE	452.66.A	"	"
Saïdou OUATTARA	460.38.T	"	"
Joseph Marie DAKONO	420.21.Z	"	"
Tiémoko DIAKITE	368.53.K	"	"
Ibrahima N'DIAYE	420.24.C	"	"
Moussa S. DIALLO	420.21.Z	"	"
Nampaa N. SANOGHO	285.84.W	"	MDRE/CPS
Alamar Sina TOURE	463.09.K	"	MDRE/CPS
Mariam SANOGO	488.07.H	"	I.E.R.
Yamadou SYLLA	422.60.W	"	"
Ibréhima DEMBELE	422.67.B	"	"
Irkoninan Oumar DIALLO	273.60.T	"	I.E.R.
Modibo SIDIBE	366.65.M	Dr IEF	I.E.R.
Moustaph SOUMARE	107.42.Y	Dr IEF	UNSO / USA
Ousmane TALL	423.27.F	ATEF	IPR
Hamadou M. KOUYATE	743.06.S	IEF	PRODESO
Moussa BARRY	460.35.P	"	IPR
Djinba TRAORE	770.00.K	"	MDRE/CPS
MAhmadou B. KOUNTA	246.11.M	T.E.F	IPR
Mme DIARRA Bintou NIMAGA	489.67.B	IEF	MDRE/CPS
M'Bè KONE	459.97.K	T.E.F	IPR
Almany KONPO	460.96.J	T.E.F	IPR
Modibo TRAORE	420.17.V	IEF	CEDEAO
Salif KANOUTE	246.90.G	"	MDRE/CAB
Mohamed L. KALLE	301.25.D	"	MDRE/CAB
Amadou KONE		"	MDRE/CAB
Bather KONE	311.32.B	I.E.F.	IER

## POSITION : STAGE ET FORMATION

PRENOMS ET NOMS	N° Mle	CORPS	LIEU	SERVICE
Aboubacrine S. MAIGA	304.42.Y	T.E.F.	I.P.R.	District
Abdoulaye TAMBOURA	769.35.G	"	"	"
Sadio FANE	422.63.X	"	"	"
Abdoulaye TRAORE	423.03.D	"	"	"
Mamadou Lamine SISSOKO	437.26.E	"	"	"
Mamadou TOURE	907.98.X	A.T.E.F	"	"
Salia BENGALY	791.21.L	"	"	"
Dramane BARRO	791.21.J	T.E.F.	"	"
Mamadou ADAMOU	916.61.E	A.T.E.F	"	"
Bakary KONATE	916.50.S	"	"	"
Boubacar SISSOKO	908.07.T	"	"	"
Seydou Galo SOW	908.01.T	"	"	Kayes
Adama SOUMARE	907.92.P	"	"	"
Massa N. TRAORE	366.58.R	T.E.F.	"	"
Hamidou TRAORE	916.53.N	A.T.E.F	"	"
Bakary KALAPO	920.05.R	"	"	"
Samuel DIARRA	919.99.Y	"	"	Séguo
Issa TRAORE	907.93.R	"	"	Séguo
Seydou DIARRA	908.04.R	"	Cameroun	OPNBB
Daouda DOUMBIA	926.10.X	"	I.P.R.	"
Bou KONE	926.08.X	"	"	"
Zié SANOGO	489.60.T	I.E.R.	USA	U.G.F.
Boubacar SIDIBE	928.36.A	T.E.F.	I.P.R.	U.G.F.
Ibrahima DIABATE	791.35.A	A.T.E.F.	"	Sikasso
Aïhousseni MAIGA	317.73.H	T.E.F.	"	"
Nampro COULIBALY	424.94.G	A.T.E.F.	"	"
Abdoulaye KANTE	743.10.X	T.E.F.	"	"
Fanéké DABO	743.13.A	"	"	"
Amadou BANGALY	460.59.S	"	"	"
Salif SIDIBE	791.22.K	A.T.E.F	"	"
Ousmane SANOOO	920.53.W	"	"	"
Oumar KODIO	425.05.F	"	Cameroun	OPNBB
Oumar BENGALY	926.09.W	"	Cameroun	"
Sadio KOUYATE dit Soumano	437.15.S	T.E.F.	I.P.R.	"
Bakary TRAORE	488.27.F	"	"	"
Badian DIABATE	928.36.B	"	"	"
Toumani DEMBELE	422.84.W	"	"	"
NTossama DIARRA	743.13.A	"	"	Koulikoro
Mamadou T. TRAORE	422.94.X	A.T.E.F.	"	"
Cheick Oumar TOURE	459.96.J	T.S.E.F	"	U.G.F.

## POSITION DE DISPONIBILITE

PRENOMS ET NOMS	N° Mle	CORPS	Anciens services
Youssouf SIDIBE	495.17.V	CMGCM	DNEF
Odile Camara	420.29.H	Ing E & F	DNEF
Mamadou DIAKITE	317.35.P	"	DNEF
Guillaume DIALLO	345.33.M	"	DNEF
Guimba DIALLO	246.69.D	"	DREF/SIKASSO
Aly Bacha KONATE	430.91.D	"	DREF/MOPTI
Abdoulaye DAGAMAISSA	438.79.P	"	DNEF
Zarié Norbert DEMBELE	345.44.A	"	DNEF
Mamadou HAIDARA	368.48.H	"	DNEF
Mariam DEMBELE	440.00.A	"	OAPF
Mamadou DIAKITE	315.04.E	"	DREF/MOPTI

Le présent document est la copie d'un document original rédigé en français. Il n'a pas été traduit en français et il ne peut pas être considéré comme une traduction officielle de l'original.

Il est recommandé de faire une copie de ce document pour les besoins de l'archivage. Toute utilisation de ce document doit être faite avec précaution.

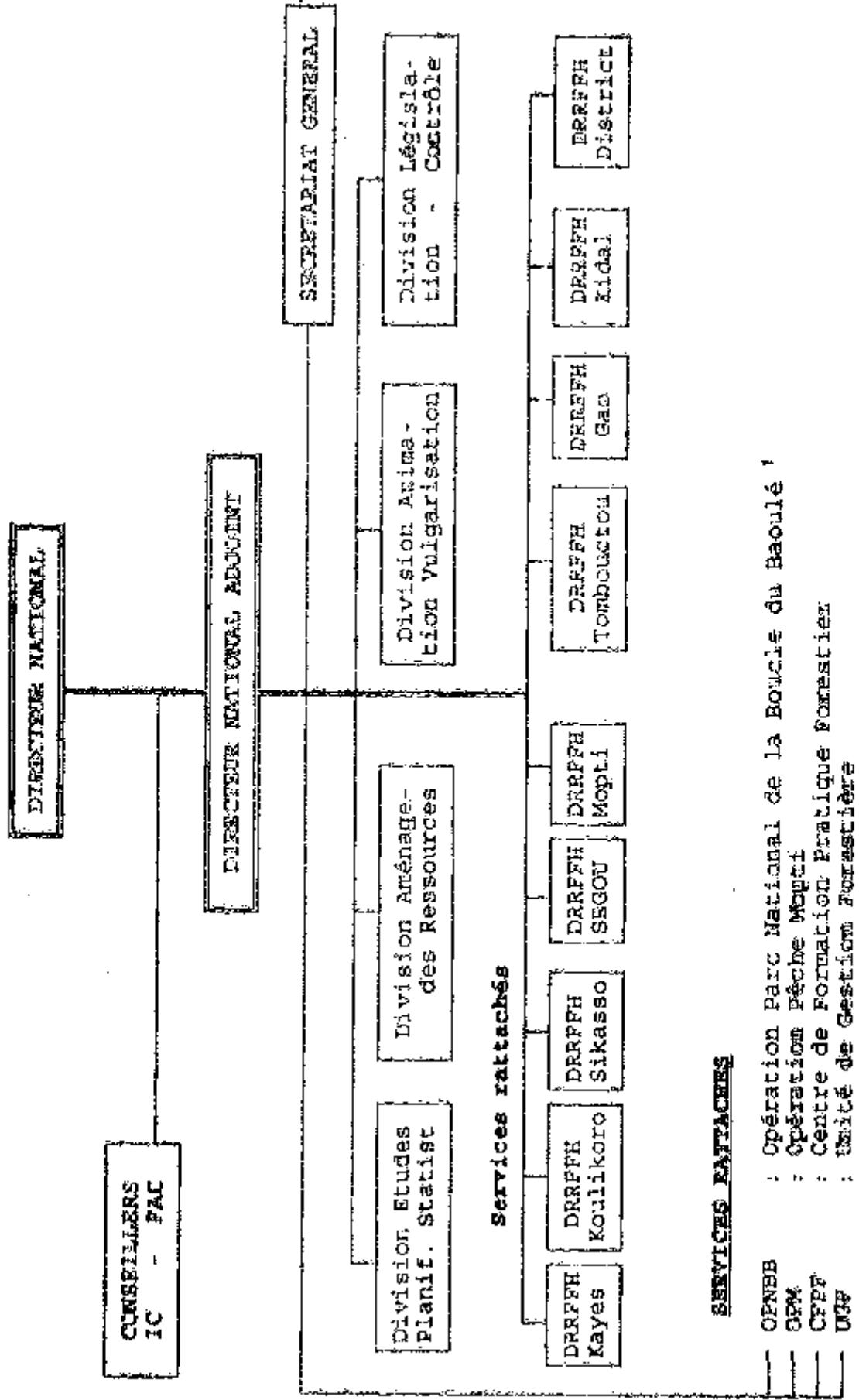
Le présent document est destiné à être utilisé dans le cadre d'une mission de recherche et de développement. Il ne doit pas être diffusé sans autorisation.

Le présent document est destiné à être utilisé dans le cadre d'une mission de recherche et de développement. Il ne doit pas être diffusé sans autorisation.

Le présent document est destiné à être utilisé dans le cadre d'une mission de recherche et de développement. Il ne doit pas être diffusé sans autorisation.

Le présent document est destiné à être utilisé dans le cadre d'une mission de recherche et de développement. Il ne doit pas être diffusé sans autorisation.

Le présent document est destiné à être utilisé dans le cadre d'une mission de recherche et de développement. Il ne doit pas être diffusé sans autorisation.



[DRRPFH : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques]

## **CHAPITRE II**

**ETUDES - PLANIFICATION  
ET STATISTIQUES**

La planification est un processus qui permet d'atteindre les objectifs fixés dans un temps déterminé.

Dans le contexte précis de la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques, elle permet de mieux gérer les ressources forestières, fauniques et halieutiques.

Elle consiste en l'élaboration d'outils de planification et de programmes d'activités assortis d'un chronogramme de réalisation tout en situant les niveaux de responsabilités.

Le suivi et l'évaluation qui en résulteraient, permettent d'améliorer la planification.

Elle est donc un instrument de gestion efficace et efficient pour toute action de développement

## **2.1. Etudes**

Parmi les partenaires ayant intervenu dans la réalisation des études, nous notons : le Bureau d'études BEAGES, les consultants internationaux, les étudiants stagiaires de l'IPR de Katiougou et les agents des postes forestiers de Niafunké.

Les études ont porté sur les éléments d'une politique de développement durable des pêches et de la pisciculture au Mali.

De ces études, il ressort :

**\* au plan de la pêche :**

- l'état des ressources halieutiques et l'organisation actuelle de la pêche ;
- les techniques aquacoles préconisées ;
- la place de la filière pêche et pisciculture dans l'économie malienne ;
- les orientations générales de la politique halieutique et piscicole et ;
- les considérations générales sur les besoins d'aménagement des pêches et les fonctions d'un service des pêches au Mali.

**\* au plan de la forêt :**

- la faisabilité d'un projet de mise en valeur durable des forêts à bois d'œuvre d'Isoberlinia doka dans le Sud Ouest du Mali avec les populations (Bougouni, Kolondiéba et Yanfolila dans la région de Sikasso et Kangaba dans la région de Koulikoro).

L'objectif visé est l'exploitation des forêts à bois d'œuvre d'Isoberlinia doka avec les populations.

Seul l'aspect inventaire (localisation, identification) a été étudié, les dispositions étant prises pour la réalisation de l'aspect socio-économique pour 1996 :

- la filière de ravitaillement en bois de chauffe et charbon de bois de la ville de Ségou à partir des forêts classées du Cercle ;
- la stratégie de gestion négociée des forêts classées de Macina et Baraouéli ;
- l'impact du Projet de Lutte Contre l'Ensemblement de la Ville de Tombouctou (1<sup>ère</sup> phase) sur les plans écologique et socio-économique,
- l'estimation de la productivité de l'Eucalyptus camaldulensis dans les conditions de la 6<sup>e</sup> région.
- les études socio-économiques autour des huit (8) forêts classées de Niafunké. Les bureaux d'étude ont été sollicités et les études seront menées en 1996.

## **2.2. Planification**

### **2.2.1. Préparation des outils de planification et de suivi-évaluation :**

- le travail d'élaboration du plan d'investissement pour le secteur forestier a été réalisé en même temps que celui de la nouvelle politique forestière nationale. Il sera finalisé en 1996 à travers l'élaboration du plan d'action de la mise en œuvre de ladite politique.
- il a été procédé à l'élaboration de certains outils tels que le canevas de présentation des projets, le guide de supervision, les canevas d'élaboration des rapports mensuels et trimestriels ;
- la stratégie de formation et le programme quinquennal 1996 - 2000 pour les sous-secteurs forêt, faune et pêche ont été élaborés et traduits en projets de formation.

### **2.2.2. Les projets :**

Au total quatorze (14) projets sont en cours d'exécution dont cinq ont commencé en 1995. Il s'agit du :

- Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles (Volet Appui à l'administration Forestière Déconcentrée) ;
- Projet Afforestation dans les cercles de Nara et de Kolokati ;
- Projet de mise en valeur durable des forêts du Sounsan, des monts Mandingues et de la Faya ;
- Projet d'Appui à la gestion des écosystèmes parcourus par les éléphants du Gourma ;
- la stratégie de l'Energie Domestique.

Le projet AT/D2 de Ségou a été clôturé en Juin 1995.

Deux projets (Le PNVA et le PGRN) impliquent le service forestier à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de leurs activités.

## **2.3. Suivi-évaluation**

La notion de suivi-évaluation a été utilisée à partir des années 70, dans les projets de développement rural en particulier ceux qui avaient une vocation intégrée.

Le suivi et l'évaluation sont des outils de pilotage distincts mais étroitement liés, qui s'appuient l'un sur l'autre.

**2.3.1. Suivi :** Le suivi est le processus continu de collecte de données et de traitement de l'information, c'est un outil de connaissance et de jugement qui permet si nécessaire de réajuster les actions menées. Le suivi est donc un filin.

Au cours de l'année 1995, le suivi des projets en exécution a été réalisé à travers les actions suivantes :

- le remplissage des fiches de Budget Spécial d'Investissement des projets en exécution
- les missions de supervisions de projets en exécution.

Il faut signaler que beaucoup reste à faire pour un suivi réel car nonobstant l'envoi des fiches Budget Spécial d'Investissement aux responsables des projets en cours d'exécution, les informations nous parviennent de façon irrégulière ou ne nous parviennent même pas.

**2.3.2. Evaluation** ; L'évaluation est un processus de questionnement et d'analyse d'informations choisies ; c'est un outil de réflexion qui permet de s'interroger sur les effets et les impacts des actions menées et de les replacer dans un contexte plus large. L'évaluation est donc une photo.

Il existe deux types d'évaluation à savoir :

- l'évaluation interne
- l'évaluation externe.

Un seul projet a bénéficié d'une évaluation interne en 1995. Il s'agit du projet Afforestation de Nara, financé par le JOCFA (Agence Japonaise Internationale des Consultants en Sylviculture).

L'opérationnalité du suivi-évaluation des activités de la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques dénote des difficultés dont les plus importantes sont :

- l'insuffisance, voire l'absence de budget pour le suivi-évaluation des activités de certains projets dans certaines régions (Projet NEF Douentza).

Pour juguler ces insuffisances, des outils de planification sont en cours d'élaboration et seront finalisés courant 1996

#### **2.4. Formation - Voyages d'Etudes - Séminaires et Ateliers**

Une stratégie et un programme de formation pour la période 1996 - 2000 ont été élaborés ; des séminaires et ateliers de formation ont été également organisés tant au Mali qu'à l'étranger.

**2.4.1. Stratégie et programme de formation 1996-2000** : Dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations du diagnostic de la formation forestière, la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques a mis en place un comité de pilotage pour élaborer une stratégie et un programme de formation pour la période 1996-2000.

L'exercice a été mené par une équipe composée de dix (10) cadres dont les responsables de formation au niveau de la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques ; le conseiller ICIDNEF ; le Directeur du CFPF, des cadres de la CPS du MDRE, du PGRN, du CCA/ONG et de l'IPR. Trois groupes de travail ont été constitués et ont travaillé sur les thèmes suivants qui constituent la trame du document final :

- la formation diplômante
- la formation continue / recyclage
- la formation des producteurs ruraux.

**2.4.2. Séminaires et Ateliers de formation :** Des séminaires, ateliers et sessions de recyclage ont été organisés. Ils se sont tenus tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays et ont porté sur :

#### **2.4.2.1. Intérieur**

- **Formation diplômante :** 17 Techniciens supérieurs et 17 Agents techniques ont été admis respectivement aux cycles Ingénieurs et Techniciens supérieurs de l'IPR de Katiougou.

- **sessions de formation :** elles sont les suivantes : les sessions de formation en programmation -Suivi et Evaluation ont été animées par le Conseiller IC en Janvier et en Février respectivement à Sikasso et à Ségou. Les sessions de formation en BSL/PTI et en programmation - suivi-évaluation organisées par la CPS du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement se sont déroulées du 21 au 30 Mars 1995.

La session de formation en informatique organisée par la fondation HANNS SEIDEL et à laquelle ont participé trois (3) agents de la Division Etudes - Planification et Statistiques de la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques s'est déroulée du 15 Mai au 24 Juin 1995.

Les sessions d'initiation à l'analyse des données pour la planification des actions de gestion des ressources naturelles animées par une équipe de la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques et le Centre de Formation Pratique Forestier se sont tenues à Tabakoro respectivement du 2 au 24 Mai et 18 au 21 Juin 1995.

La session de formation en fixation des dunes organisée par le Projet de Protection de la vallée du Niger Contre l'Ensemblement dans le Cercle de Gao s'est tenue du 10 au 20 Juin 1995.

La session de formation sur la planification organisée par le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement s'est déroulée du 21 au 23 Juin 1995 au CFPE de Satuba.

Les sessions de recyclage organisées dans le cadre du projet d'appui à l'administration forestière déconcentrée au Centre de Formation Pratique Forestier ont eu lieu respectivement :

- du 9 au 11 octobre pour l'agroforesterie ;
- du 23 au 28 octobre pour la gestion simple des formations naturelles ;
- du 4 au 6 Décembre pour l'administration.

Ces formations ont concerné essentiellement les chefs de postes forestiers.

La formation en Anglais débutée le 14 novembre 1995 au Laboratoire de langues de l'IPN à Badalagougou pour une durée de trois (3) mois en faveur de sept (7) cadres la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques.

- La formation de 24 jours pour 11 agents de la Direction Régionale des Ressources forestières, Fauniques et Halieutiques de Kayes en agroforesterie, Animation, apiculture et pistes forestières organisée par le projet BIT/Kita.
- La formation en brigade forestière et organisation de la filière bois de chauffe pour les agents chargés du contrôle des axes routiers (DRRFH de Kayes).
- La session en topographie pour 28 agents de la Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Tombouctou.
- La session de formation en techniques d'animation pour les agents du District de Bamako Communication (IEC) et médias traditionnels sur la nutrition de base de l'enfant, de la femme enceinte et l'allaitement à Gao.

- Séminaires, ateliers et conférence :

- Les ateliers de sensibilisation en Genre et Développement tenus à Mopti et à Tchibokoro respectivement du 3 au 5 juillet et du 12 au 15 juillet 1993. Ils ont été animés par le SERNES et financés par l'Ambassade Royale des Pays-Bas
- Les ateliers d'approfondissement en Genre et Développement tenus à Mopti et à Tchibokoro respectivement du 24 au 26 Août et du 19 au 21 Septembre 1993 animés par le SERNES.
- Les ateliers régionaux sur le guide de Diffusion des Textes Forestiers
- La conférence sur l'environnement et la lutte contre la désertification organisée à l'intention des cadres de la Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Tombouctou.

- Dans le cadre spécifique du Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA)

Les activités ont porté essentiellement sur :

- La formation des Techniciens Supérieurs en AMRT (Atelier Mensuel de Revue Technologique) animée par des chercheurs et des personnes ressources
- La formation spécifique des AVB (Agent de Vulgarisation de Base) sur les thèmes spécifiques en communication et en Apiculture.
- La formation du personnel de soutien en informatique
- Les formations de quinzaine des AVB par des Techniciens Spécialisés
- Les formations des paysans tous les 15 jours par les AVB.
- La formation en pisciculture des paysans.

Notons que dans le cadre du PNVA les techniciens Supérieurs sont formés à l'occasion des AMRT et les AVB lors des formations de quinzaines

- Dans le cadre du PGRN : Une formation en techniques de lutte anti-érosive a été organisée à Kati.

- La formation des paysans : Elle a porté sur plusieurs thèmes parmi lesquels on peut citer :

- \* Technique de greffage
- \* Technique de plantation
- \* Technique de production de plants
- \* Agroforesterie
- \* Technique de lutte anti-érosive
- \* Technique de pisciculture
- \* Technique d'Apiculture
- \* Sciage de long
- \* Valorisation des produits forestiers
- \* Fixation des dunes
- \* Promotion de pépinières villageoises
- \* confection de fosses fumierées/compostage
- \* Récolte de graines
- \* Sélection de rejets
- \* Carbonisation
- \* Construction de foyers améliorés
- \* Conception, montage de projets et auto-organisation (femmes)
- \* Plantations champêtres et haies vives.

- Au titre du PNAE : Des ateliers régionaux ont été tenus dans le cadre du lancement du plan National d'Action Environnementale (PNAE).

- Dans le cadre des visites d'échange d'expériences :

- \* Le voyage d'études du personnel d'encadrement du projet aménagement des forêts classées de Ségou (PAFCS) au projet FAO à Sikasso
- \* la visite du personnel du projet NEF de Douentza au PAFCS
- \* Le voyage d'étude du Directeur Régional de Gao et du Chef de Service des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Gao dans le cadre de la visite des réalisations du programme de lutte contre l'ensablement et développement des Ressources Forestières dans la Région Tombouctou.
- \* Le chargé de l'évaluation des actions techniques (DEPS) a participé à un stage de formation : Promotion du développement rural en zone sub-tropicale du 7/07/1995 au 15-08/1995 en Allemagne.
- \* Le chef de la Section Promotion Féminine a participé à un stage en Allemagne dont l'intitulé est : Vulgarisation au service du Développement Rural

L'objectif était d'adapter la vulgarisation agricole aux nécessités d'un développement endogène.

- Répartition :

- \* Le voyage d'étude du Directeur Régional des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Kidal en Tunisie pour une durée de 15 jours sur la phoeniciculture et la Lutte contre l'ensablement.
- \* Voyage d'étude du Directeur Régional et d'un Technicien Supérieur des Eaux et Forêts du District à Angers en Juillet 1995.

## **2.5. Les statistiques**

L'année 1995 a été marquée par une amélioration générale des recettes forestières : 158.082.505 FCFA contre 102.943.395 FCFA en 1994 soit un écart de 55.139.110 FCFA.

Cette amélioration est remarquable au niveau de toutes les Directions Régionales mais elle est surtout significative dans les DRRFFH de Mopti, Ségou et Koulikoro.

**2.5.1. Recettes d'exploitation :** Elles ont atteint 142.423.835 FCFA contre 94.834.045 FCFA en 1994 et se répartissent comme suit :

- forêts :	99.445.235 FCFA contre 66.109.220 FCFA en 1994
- chasse :	5.503.175 FCFA contre 4.052.995 FCFA en 1994
- pêche :	34.925.025 FCFA contre 22.093.675 FCFA en 1994
- Défrichement et autres :	2.549.500 FCFA contre 2.578.155 FCFA en 1994

**2.5.2. Recettes de transaction :** Elle se sont chiffrées à 15.658.670 FCFA contre 8.109.350 FCFA en 1994 soit une augmentation de 7.549.320 FCFA.

On enregistre :

- forêts :	11.950.125 FCFA	contre 6.046.250 FCFA en 1994
- chasse :	1.174.500 FCFA	contre 348.750 FCFA en 1994
- pêche :	1.691.815 FCFA	contre 475.875 FCFA en 1994
- V.A.S. :	842.230 FCFA	contre 1.238.475 FCFA en 1994

**2.5.3. Infractions :** Les infractions enregistrées ont été :

- forêts :	665 cas contre 27 cas en 1994
- chasse :	22 cas contre 13 cas en 1994
- pêche :	80 cas contre 4 cas en 1994

Soit un total de 767

## **2.5.4. Productions forestières**

- bois de chauffe :	262.162,67 stères	contre 190.417,5 en 1994
- charbon de bois :	72.843,6 quintaux	contre 42.412,35 en 1994
- bois d'œuvre (en pieds)		

+ caïlcédrat :	271
+ jingué :	9
+ vène :	103
+ dougoura :	289
+ sau :	1.191
+ sanan :	17
+ Kapokier :	1.217
+ Autres :	3.356

### **Bois de service (en pièces)**

- rônier :	1.511
- doun :	2.277
- perches :	23.974
- perchettes :	92.572
- Gaulettes :	1.895
- Bars :	4.905
- Bambous :	179.392
- Autres produits :	78.669

### **2.5.5. Défrichement**

Les défrichements ont porté sur 505,2 ha pour un montant de 2.526.000 FCFA contre 319,95 ha en 1994.

\*\* Voir tableaux en annexe.

## **CHAPITRE III**

**REBOISEMENT - AMENAGEMENT  
PECHE - PISCICULTURE -  
FAUNE - APICULTURE**

### **3.1. Reboisement**

La pluviométrie facteur important de la réussite des plantations a été surtout marquée par un arrêt précoce en 1995. Elle a connu sur l'ensemble du Mali une mauvaise répartition, mais a été aussi insuffisante dans certaines régions.

Les activités de transfert de compétence en matière de production de plants se poursuivent. Cependant les résultats enregistrés, ne sont pas satisfaisants à cause des difficultés de gestion qu'éprouvent les privés par manque de moyens adéquats.

Les résultats obtenus au cours de cette campagne se résument comme suit :

**3.1.1. Production des plants** : La quantité de plants produits pendant cette campagne se chiffre à 2.442.266 plants comprenant :

- \* 2.110.461 plants forestiers
- \* 331.805 plants fruitiers

La répartition de la production des plants est donnée dans les tableaux qui suivent :

**TABLEAU N° 1 : Production des plants par Région**

REGIONS	PLANTS FORESTIERS		PLANTS FRUITIERS		PRODUCTION TOTALE
	Racines nues	Pots	Racines nues	Pots	
Kayes	13.326	102.482	-	12.725	128.533
Koulakoro	128.058	140.361	34.651	33.916	336.986
Ségou	11.453	244.678	6.148	63.082	325.361
Sikasso	103.096	330.345	98.635	1.009	533.085
Mopti	70.062	259.660	11.325	15.900	356.947
Tombouctou	78.680	534.223	27.977	18.483	659.363
Gao	5.400	58.450	4.818	513	69.181
Kidal	-	10.583	-	2.455	13.038
Bamako-District	9.360	10.244	168	-	19.772
<b>Totaux</b>	<b>419.435</b>	<b>1.691.026</b>	<b>183.722</b>	<b>148.083</b>	<b>2.442.266</b>

#### **Commentaire :**

Les plants forestiers représentent 86,41 % de la production totale et les fruitiers ne représentent que 13,59 %. Ce faible taux de production des plants fruitiers s'explique surtout par la non maîtrise de leur technique de production. Les taux de production des plants forestiers et fruitiers les plus élevés se chiffrent respectivement à 29,04 % et 30,03 % se retrouvent au niveau de Tombouctou et Sikasso.

De façon générale la production totale de plants en pots : 75,30 % est supérieure à la production totale des plants à racines nues : 24,70 % à cause du fort taux de réussite des plants dans les pots.

Par ailleurs, au niveau de ce tableau, les chiffres de production totale de plants les plus élevés se retrouvent au niveau de Tombouctou, Sikasso, Koulikoro et Ségou et le plus faible à Kidal.

**TABLEAU N° 2 : Production et utilisation des plants  
(dans les pépinières privées et d'Etat)**

Régions Opérations, Projets Serv. rat.	Prévisions 1995	Production 1995	Utilisation 1995		Reliquat	Pourcentage de reboisement
			Auto- consommation	Plants vendus		
Kayes	136.570	128.533	104.560	-	23.973	81,43 %
Koulikoro	283.350	336.986	287.359	5.453	10.224	85,52 %
Sikasso	597.570	533.085		530.659	2.426	99,54 %
Ségou	559.038	325.361	147.615	99.274	78.472	45,37 %
Mopti	321.742	356.947	262.627	-	94.320	73,57 %
Tombouctou	477.530	659.363	490.144	-	172.888	74,34 %
Gao	85.050	69.181	51.317	-	17.854	74,18 %
Kidal	13.000	13.038	7.295	-	5.743	55,95 %
Bamako-District	25.000	19.772	16.392	-	3.380	82,91 %
<b>TOTAUX</b>	<b>2.499.030</b>	<b>2.442.266</b>	<b>1.367.309</b>	<b>635.386</b>	<b>406.854</b>	<b>74,75 %</b>

Les prévisions ont été dépassées au niveau des régions de Koulikoro, Mopti et Tombouctou tandis qu'au niveau de Sikasso, Ségou, Gao, les prévisions n'ont pas été atteintes.

Les pourcentages de reboisement les plus élevés se retrouvent au niveau de Sikasso, Koulikoro, Bamako District, Kayes, Tombouctou, Gao, Mopti et les plus faibles à Ségou et Kidal.

La production des plants de Koulikoro comporte la production totale de plants de la pépinière du CFPF de Tabacoro de 36.600 plants.

Le pourcentage de plants vendus au niveau des pépinières forestières et privées se chiffre à 26,02 % tandis que celui des plants cédés pour l'autoconsommation de chiffre à 73,98 %. Cette supériorité s'explique par :

- la réticence de la population vis à vis de l'achat des plants ;
- la manque de coordination des activités de production de plants et de reboisement.

**TABLEAU N°3 . Evolution de la production des plants au cours des 4 dernières années**

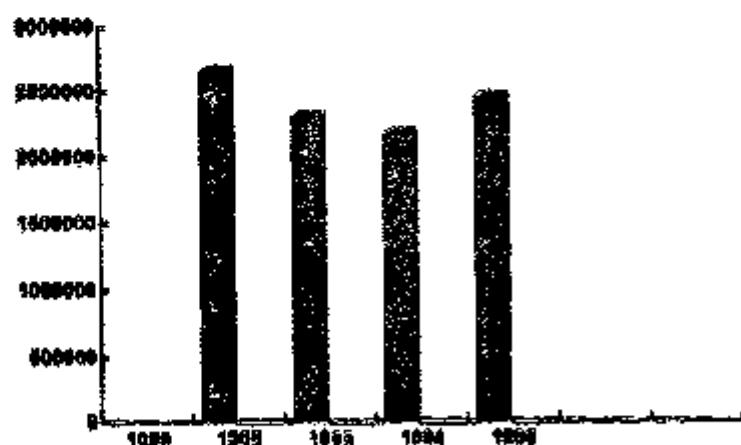
Régions	Campagne 1992	Campagne 1993	Campagne 1994	Campagne 1995
Kayes	176.032	260.796	94.126	128.533
Koulikoro	249.747	272.835	214.940	336.986
Sikasso	579.988	350.105	703.399	533.083
Ségué	867.561	455.415	398.117	325.361
Mopti	363.447	384.532	247.671	356.947
Tombouctou	254.213	211.233	343.921	659.363
Gao	57.213	66.623	76.165	69.180
Kidal	-	-	13.254	13.038
Bamako-District	92.100	88.411	21.489	19.772
Totaux	2.639.351	2.289.950	2.163.082	2.442.266

La production totale des plants de 1995 est inférieure à celle de 1992 et supérieure à celle de 1994.

En comparant les chiffres de réalisation pour les deux dernières années par région, il ressort que Sikasso dispose du chiffre de production le plus élevé en chiffrant à 703.399 plants en 1994 tandis que la plus faible réalisation de 13.038 plants en 1993 se retrouve à Kidal.

### **Evolution de la production des plants au cours des 4 dernières années**

Production  
totale annuelle  
de plants



#### **3.1.2. Plantations**

La campagne 1995 a vu la réalisation de 4.799,66 ha + 666.074,5 m.l ; au titre des différents types de plantations dont les détails par région sont donnés dans les tableaux suivants :

**TABLEAU N° 4 : Répartition des superficie des plantations**

**Plantations villageoises et urbaines**

REGIONS	TYPE DE PLANTATIONS VILLAGEOISES ET URBAINES			SUPERFICIE Totale par région (ha)
	Bosques villageois (ha)	Plantations d'alignement (ha)	Espace vert (ha)	
Kayes	30,50	1,24	34,55	14,58
Koulikoro	157,50	20,35	36,40	34,29
Sikasso	330,50	3,25	5,83	2,47
Ségou	75,67	26,82	46,11	6,97
Mopti	74,26	8,91	14,60	-
Tombouctou	83,46	8,43	4,34	13,73
Gao	5,80	-	2,84	-
Kidal	-	0,55	2,22	-
Bamako - District	2,33	4,14	0,32	-
<b>TOUSS</b>	<b>764,62</b>	<b>73,69</b>	<b>147,21</b>	<b>23,17</b>
				<b>1.183,51</b>

Par type de plantation, les superficies les plus élevées par ordre décroissant sont les bosquets. Les vergers, les embourages, les alignements et les espaces verts.

Les superficies les plus élevées se retrouvent au niveau des régions de Sikasso, Koulikoro, Ségou, Tombouctou, Kayes et les plus faibles à Kidal, Bamako-District, Gao.

La réalisation en bosques de Koulikoro comporte celle du CFPF de Tabacoro de 25 ha.

*Plantations de démonstration et d'expérimentation*

Région	Structure d'exécution	Plantation de démonstration	Plantation d'expérimentation	Supervision totale par région (ha)
Kayes	-	-	5,7 ha	5,7 ha
Koulikoro	-	-	-	-
Sikasso	-	-	-	-
Ségou	-	-	-	-
Mopti	-	-	-	-
Tombouctou	-	-	258,2 ha 25 ha	258,2 ha 25 ha
Gao	-	-	-	-
Bamako - District	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>			<b>288,9</b>	<b>288,9</b>

Aucune réalisation n'a été enregistrée au niveau des régions de Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, District de Bamako et Kidal.  
Cependant à Koulikoro, Gao et Tombouctou il y a eu des réalisations dont la plus élevée se retrouve au niveau de Tombouctou

TABLEAU N°4 (suite)

*Plantations sylvopastorales et de protection*

Régions	Structures d'exécution	SYLVIOPASTORALES			PROTECTION			Superficie totale (ha)
		Protection point d'eau ha	Enrichissement pâtrage (ha)	Superficie totale (ha)	Fixation dunes (ha)	Plantat. flanc collines ou berge (ha)	Cinture verte (ha)	
Kayes	-	0,25	2,5	2,75	-	0,22	-	0,93
Koulikoro	-	-	-	-	-	-	-	1,93
Sikasso	-	-	-	105,28	105,28	-	-	-
Ségou	-	-	-	-	-	-	-	-
Mopti	-	-	-	-	-	-	-	-
Tombouctou	0,50	2184,43	2184,93	168,18	-	7,82	-	176
Gao	-	-	-	46,25	-	-	-	46,25
Bamako - District	-	-	-	-	-	1,37	-	1,37
<b>TOTAUX</b>		<b>0,75</b>	<b>2292,21</b>	<b>2292,91</b>	<b>214,65</b>	<b>12,05</b>	<b>228,40</b>	

Pour les 2 types de plantations aucune réalisation n'a été enregistrée au niveau des régions de Sikasso, Mopti et Kidal tandis qu'au niveau des autres régions les réalisations ne sont pas totales.

Au niveau des plantations sylvopastorales le chiffre de réalisation le plus élevé se trouve à Tombouctou, Ségou et les plus faibles à Kayes, Koulikoro et Bamako District. Pour les plantations de protection les chiffres de réalisation les plus élevées au niveau de Tombouctou et Gao et les plus faibles à Kayes et Bamako District.

X  
TABLEAU N°4 (suite)*Plantations agrosylvicoles*

Type de plantation Régions	Brise-vent (m.l)	Haies vives (m.l)	Plantations champêtres (ha)	Superficie totale
Kayes	-	36.171	87,73	87,73 ha + 36.171 m.l
Koulakoro	24.215	54.676	135,31	135,31 ha + 78.891 m.l
Sikasso	7.526	33.668	171,39	171,39 ha + 41.194 m.l
Ségou	6.610	324.529	63,34	63,34 ha + 331.139 m.l
Mopti	84.494	38.822	278,99	278,99 ha + 123.316 m.l
Tombouctou	8.477	24.321	38,78	38,78 ha + 32.798 m.l
Gao	466,5	3.770	8,31	8,31 ha + 4.236,5 m.l
Kidal	-	1.315	19,20	19,20 ha + 1.315 m.l
Bamako - District	-	17.014	2,75	2,75 ha + 17.014 m.l
				805,80 ha + 666.074,5 m.l

Au point de vue réalisation en m.l, la réalisation totale en haies vives est supérieure à celle des brises-vents les réalisations les plus élevées en m.l se retrouvent au niveau des régions de Ségou, Mopti, Koulakoro, Kayes et les faibles à Kidal, Gao et Tombouctou pour les haies vives. Tandis que pour les brises-vents les plus élevées se rencontrent à Mopti-Koulakoro et les plus faibles à Gao, Tombouctou, Sikasso. En plantation champêtre les superficies les plus élevées se rencontrent à Mopti, Sikasso et Koulakoro. La réalisation en haie vive de Koulakoro comporte celle du CFPF de Tabacoro pour 4.000 m.l.

Ces plantations villageoises et urbaines, de démonstration et d'expérimentation ; sylvo-pastorales, de protection et agrosylvicoles représentent respectivement : 24,66 % ; 6,02 % ; 47,77 % ; 4,76 % ; et 16,79 % de la superficie totale réalisée qui est de 4.499,66 ha + 666.074,5 m.l

**TABLEAU N° 4 : Evolution des superficies plantées au cours des 4 dernières années**

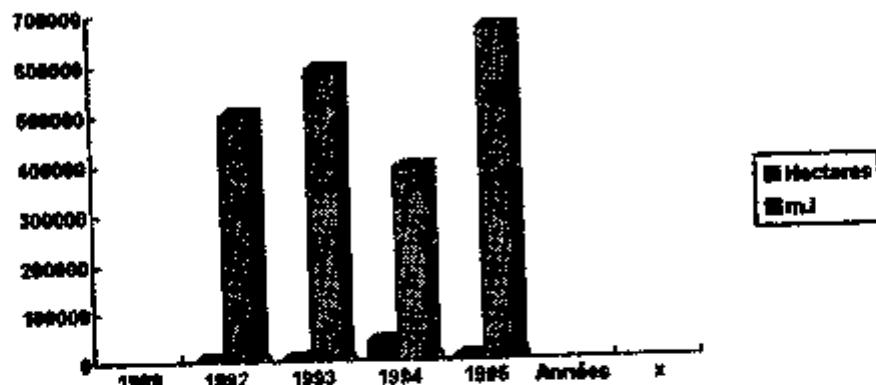
Régions	1992		1993		1994		1995	
								Réalisation
Kayes	101,23 ha + 14.911,8 m.l	260,59 ha + 179.975 m.l	156,03 ha + 25.785,2 m.l	-	-	-	172,28 ha + 36.171 m.l	
Koulakoro	221,18 ha + 39.076 m.l	249,8 ha + 40.356 m.l	208,66 ha + 71.057 m.l	177,62 ha + 30.738 m.l	-	-	393,4 ha + 78.891 m.l	
Sikasso	412,7 ha + 16.507 m.l	441,64 ha + 763,28 m.l	542,59 ha + 128.946 m.l	397,13 ha + 39.875 m.l	-	-	513,44 ha + 41.194 m.l	
Ségou	978,49 ha + 326.172 m.l	657,47 ha + 25.036 m.l	1.159,4 ha + 28.720 m.l	543,55 ha + 311.125,51 m.l	-	-	361,89 ha + 331.139 m.l	
Mopti	447,4 ha + 79.585 m.l	693,91 ha + 131.526,5 m.l	555,28 ha + 87.379 m.l	473,58 ha + 196.711,95 m.l	-	-	409,04 ha + 123.316 m.l	
Tombouctou	354,3 ha + 16.716,5	102,77 ha + 17.978 m.l	747,21 ha + 183,28 m.l	1370 ha + 2915 m.l	-	-	2.828,53 ha + 32.798 m.l	
Gao	24,07 ha + 5.263 m.l	52,54 ha + 85.905 m.l.	134,45 ha + 54,52 m.l	87,11 ha + 7004 m.l	-	-	88,2 ha + 4236,5 m.l	
Kidal	-	17,2 ha + 27.341,75 m.l	6,18 ha + 3744 m.l	15 ha + 2000 m.l	-	-	10,91 ha + 17.014 m.l	
Bko-District	143,10 ha	-	-	13,47 ha + 20.600 m.l	-	-	21,97 ha + 1315 m.l	
Total	2752,37 ha + 498.231,3 m.l	2.509,54 ha + 8.6912,31 m.l	3601,32 ha + 390011,5 m.l	3064,99 ha + 590.369,46 m.l	3064,99 ha + 590.369,46 m.l	3064,99 ha + 590.369,46 m.l	4799,66 ha + 666074,5 m.l	

La superficie totale réalisée en 1995 est supérieure à chacune des superficies réalisées au cours des 3 dernières années. La superficie réalisée en 1994 est supérieure à celle de 1992 et 1993, tandis que celle de 1992 est supérieure à celle de 1993. Les chiffres de réalisation les plus élevés en 1995 se retrouvent au niveau de Tombouctou, Sikasso, Mopti, Koulikoro, Ségou et les plus faibles se rencontrent au niveau de Bamako District, Kidal et Gao.

## X

### Evolution des superficies plantées au cours des 4 dernières années

Superficie totale en ha et en mil



### 3.2. Aménagement des forêts CES - DRS

Ressources Forestières : L'année 1995 a été marquée par une augmentation de la production de bois de chauffe, de charbon et de bois de service. Cet état de fait s'explique certainement par une reprise des activités de contrôle et par une sensibilisation de la population qui prend de plus en plus conscience du danger qui frappe les ressources forestières et par conséquent s'adresse au service des ressources forestières, fauniques et halieutiques pour les besoins d'exploitation.

Le domaine protégé est toujours soumis à une dégradation sur l'ensemble du pays.

Quant au domaine classé qui comprend 109 forêts classées, représentant environ 1 million d'hectares, il est très peu aménagé en dépit des efforts menés dans l'élaboration des plans d'aménagement. Actuellement 20 Forêts pour une superficie de 25592 ha sont en cours d'aménagement. Ces chiffres, insignifiants par rapport aux besoins, sont assez éloquents et traduisent l'état de dégradation de la plupart des forêts classées.

Au niveau législatif et réglementaire, une innovation importante a été faite en 1995. Les lois n° 95-004 du 18/01/1995 fixant les conditions de gestion des ressources forestières et 95-003 du 18/01/1995 portant organisation de l'exploitation, du transport et du commerce du bois constituent désormais le cadre juridique de l'aménagement des forêts. Ces deux lois visent à associer directement les populations locales à la gestion des forêts classées sans pour autant enlever à l'état sa mission de protection et de gestion de celles-ci.

### 3.2.1. Situation de l'évolution des forêts

#### 1. Etat des forêts classées

**Kayes** : Dans le cadre de l'aménagement de forêts de Kita, le projet BIT Aménagement des Ressources Forestières de Kita est intervenir dans les forêts classées de Kasaro, Tinienko, Nafadji, Kayaba et Bangassi. Les activités ont porté sur :

- l'exploitation sur contrats de 7395 stères sur une prévision de 12.200 stères ;
- la conduite de la régénération naturelle sur 280 ha ;
- la scarification sur 78 ha.

Le domaine classé de la Région fait l'objet de pressions de toutes sortes (exploitation anarchique, mutilation, défrichement, feux de brousse etc. ).

**Koulakorg** : Le domaine classé qui concerne une superficie de 693,632 ha comprend 13 forêts classées et 3 réserves de faune. Il subit le pâturage, la coupe abusive et les feux tardifs.

Des actions ont été entreprises pour contribuer à l'élaboration du plan d'Aménagement de la Forêt classée de Kangaba.

A Tienfala les travaux d'aménagement de la Forêt classée ont porté sur :

- l'exploitation de 32,87 ha dans la série de production de bois;
- l'emblavement de 17,5 ha dans les 30 ha de la série d'Agro-foresterie ;
- la plantation de 100 souches de Bamboe dans la série de restauration.

**Sikasso** : La région de Sikasso compte 25 Forêts classées totalisant une superficie de 390.000 ha. Les plans d'Aménagement des Forêts de M'Pessoba et Zamblara sont en cours d'élaboration. Les études socio-économiques de Koba et Mahou sont déjà réalisées.

Dans le cadre du Projet FAO Forêt et Sécurité Alimentaire Kaboila, l'inventaire des massifs forestiers de Kébéri, Daoulasco et Zampédougou a été réalisé ainsi que l'estimation du potentiel ligneux des forêts classées de Kambergué et Lougouani.

**Ségou** : La région de Ségou compte 15 forêts classées dont 6 (six) du cercle de Ségou bénéficient d'une subvention du FED.

Les activités d'aménagement et de protection entreprises par le Projet des forêts Classées de Ségou (PAFCS) concernent :

- les plantations d'enrichissement de 7477 ha ;
- l'exécution d'ouvrages de lutte anti-érosive.

La forêt classée de Koujala (Baraouéli) a connu le début d'exécution de son plan d'aménagement.

**Mopti** : La région de Mopti compte 7 forêts classées pour une superficie de 8246 ha. Ces forêts ne font l'objet d'aménagement.

**Tombouctou** : La région de Tombouctou dispose de 23 Forêts classées pour une superficie totale de 55.797 ha. Toutes ces forêts sont aujourd'hui sujettes d'empietement agricole et connaissent un état de dégradation qui nécessite une restauration.

Les travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement du domaine classé ont été les suivants :

- enrichissement / plantation : 10 ha
- enrichissement / semis : 564 ha
- délimitation, bornage et cartographie : 5 forêts
- Inventaire : 7 forêts.

**Gao** : Le domaine classé de la région de Gao couvre une superficie de 4122 ha pour 4 forêts classées qui font l'objet d'empietement, notamment la forêt de Djidara dans le cercle de Gao. Aucune action d'aménagement n'est encore entreprise dans ces forêts à l'exception de 8 ha plantés dans la Forêt de Zindiga.

**Bamako** : Le District de Bamako ne dispose que d'une forêt classée qui couvre une superficie de 2010 ha. Face à la menace de dégradation de la forêt de Koulouba, l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'aménagement restent une priorité pour la Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques du District de Bamako. Comme activité menée dans cette forêt on peut retenir la plantation de conservation et de protection avec 1500 pieds de Neem, 20 pieds d'Eucalyptus, 3600 graines d'Anacardium semées.

**3.2.2. Classement des Forêts** : En 1995, il n'y a eu aucun nouveau classement. Il convient de noter que les forêts (Lougani et Kambergue) dans la région de Sikasso font l'objet de revendication de la part des populations riveraines.

Les procédures de classement des forêts de Lakamané dans la région de Kayes ainsi que Inékar, Tassirist, Anderamboukane dans la région de Gao n'évoluent pas à cause d'une part, de la réticence des populations et d'autre part, du manque de moyens des services compétents.

**3.2.3. - Etat du domaine protégé** : d'une manière générale, le domaine protégé est caractérisé par une dégradation constante des ressources.

Cependant des efforts sont menés par les Direction Régionales des ressources forestières, fauniques et halieutiques par le biais des projets de développement à travers des programmes d'information et de sensibilisation en vue de promouvoir l'approche participative des populations à la gestion des ressources dudit domaine.

Parmi les actions timides menées dans le cadre de la protection et de l'aménagement du domaine protégé on peut retenir :

- la régénération naturelle : 476 ha ;
- les schémas d'aménagement de terroirs : 43 villages
- les plans de gestion simple des forêts villageoises .

## LISTE DES FORÊTS CLASSEES

Régions	Cercles	Forêts	Surface ha	Surf. totale Cercles	Total Région	Dates	Arrêtée /Décret
KAYES	Bafoulabé	Dioubéba	20.500			17/02/1950	884/SEEP
		Fangala	28.000			25/03/1935	2262/FAOF
		Sous total		48.500			
	Kayes	Torokoro	7.825			31/12/1941	4627/SEP
		Bagouado	7.200			20/03/1956	2336/SEP
		Dag-Dag	7.022			06/02/1959	36/SEP
		Dinguira	14.594			21/01/1950	4947/SEP
		Faleme	7.200			22/09/1948	4375/SEP
		Paparah	627			25/03/1935	6341/FAOF
		Sero	4.595				
	Sous total			49.063			
	Kita	Bangassi	25.510			31/12/1941	
		Galé	23.100			12/04/1952	2108/SEP
		Gangara	24.000			17/01/1951	468/SEP
		Kassato	5.825				
		Kayaba	650			31/12/1941	4626/SEP
		Kobiri	8.103			03/02/1950	688/SEP
		Sébekoro	8.100			10/08/1952	2803/SEP
		Siguiñiri	8.090			03/02/1950	688/SEP
		Tenienko	13.910				
		Sous total		117.188			
	Niéri	Lorachancé	7.953			02/09/1948	2494/SEP
		Niéro	1.510			10/08/1942	2802/SEP
	Sous total			9.463			
<b>Total</b>					<b>224.214</b>		
Keall. Koro	Dieïla	Sauissan	43.000			17/11/1954	2531/SE
		Missango	60				
		Sous total		43.060			
	Kati	Boïle	180				
		Bossofata	32.000			07/10/1944	
		Genina	90.225			29/10/1944	
		Koulikorba	2.010			28/06/1935	1438/SE/S
		La Faye	79.822				
		Mts Mandingues	14.580				
	Sous total			198.817			
	Koulikoro	Keninkou	6.065			30/12/1954	7032/SEP
		Niamina	6.000			1950	
		Tienfala	3.000			1938	
	Sous total			15.065			
	Kolokani	Djidiéni	2.600			03/08/1953	5760/SE
		Nonsomboucou	92.000				
		Nonkon	43				
	Sous total			94.641			
	Kangaha	Kangaha	7.150			30/09/1954	7030/SE
	Sous total			7.150			
	<b>Total</b>				<b>388.739</b>		

Régions	Cercles	Forêts	Surfa- ce ha	Surf. totale Cercles	Total Région	Dates	Arrêtés /Décrets
Sikasso	Bougouni	Banifing	13.880			21/12/1954	582/SÉF
		Dialakoro	33.200			31/02/1986	418/PGRM
		Flaboula	200				9334/SÉF
		Kekoro	52.000			27/12/1986	396/PGRM
		Niencoudoug.	40.640			31/12/1986	417/PGRM
		Sankadoug	6.000			30/12/1954	85/30/SÉF
		Thymedougoule	28.640				
	Sous total			174.560			
	Kadiofé	Kambergue	14.184			26/09/1985	242/PGRM
		Lougouani	9.928			26/04/1985	241/PGRM
	Sous total			24.112			
	Kolondiéba	Fatou	8.600			27/12/1986	401/PGRM
		Kobani	3.000			26/09/1985	245/PGRM
		Saman	15.200			27/12/1986	398/PGRM
		Sokourani	13.600			27/12/1986	400/PGRM
	Sous total			40.400			
	Koutiala	Koba	3.500			20/02/1956	564/SÉF
		Mpessoba	2.700			30/04/1956	1667/SÉF
		Zangasso	6.000			26/09/1985	243/PGRM
	Sous total			12.200			
	Sikasso	Ric Bouaké	100				
		Boukarila	13.280			27/12/1986	399/PGRM
		Kaboula	410			12/04/1954	88/SÉF
		Farako	15.500			13/08/1951	459/SPP
		Ngolokouna	200			10/01/1954	37/SÉF
		Zamblara	168			12/04/1954	28/SÉF
	Sous total			29.658			
	Yamfolita	Diangoumelila	56.000			27/12/1986	394/PGRM
		Djinctoumoulo	17.900			27/12/1986	402/PGRM
		Kulana	3.800			27/12/1986	394/PGRM
		Sorodian	15.400			27/12/1986	397/PGRM
	Sous total			93.100			
	Yorosso	Mahou	8.600			27/12/1986	403/PGRM
	Sous total			8.600			
<b>Total</b>				<b>382.630</b>			
Ségou	Barnouéll	Dioforongo	1.000			22/09/1948	4371/SÉF
		Koulala	6.300			22/09/1948	4369/SÉF
	Sous total			16.300			
	Niomé	Fougbou	1.620			13/12/1949	6367/SÉF
		Fy	8.420			17/02/1949	885/
		Kokongolotou	1.150			04/04/1955	491/
	Sous total			11.190			
	Macina	Mio	6.800			02/10/1951	5457/
		Quanti	7.100			20/10/1949	6513/
		Sabaly	3.800			06/01/1953	2585/
		Saye	3.840			20/02/1949	6512/
		Sossibougou	1.680			20/12/1954	9333/
	Sous total			23.020			
	Ségou	Diaka	2.700			22/09/1948	4370/
		Dodokoomba	10.000			22/09/1948	4372
		Famhougou	3.300			07/02/1944	415/
		Farra	3.200			07/02/1944	414/
		Fauzana	6.300			07/02/1944	413/
<b>Total</b>	Sous total			<b>25.500</b>			
<b>Total</b>				<b>76.010</b>			

Liste des forêts classées (suite)

Régions	Cercles	Forêts	Surface ha	Surf. totale Cercles	Total Région	Dates	Arrêtés / Décrets
Mopti	Youwarou	Bia	1.350			19/02/1946	4057/SÉ
		Diondô	270			27/01/1949	439/SÉ
		Enguem	2.300			12/02/1946	4069/SÉ
		Farfara	1.180			19/02/1946	405/SÉ
		Oumeri	1.400			27/01/1949	438/SÉ
		Sebi	1.100			19/09/1946	4058/SÉ
		Youwarou	646			06/12/1946	3263/SÉ
		Sous total		8.246			
<b>Total</b>				<b>8.246</b>			
Tombouctou	Diré	Amari	1.270				
		Djendel	685				
		Haina	1.012				
		Kirchamba	2.200				
		Kongodiara	1.540				
		Oualadji	1.250				
		Tabingall	510				
		Tiancour	2.200				
		Sous total		10.667			
	Gao	Faisammarada	10.300				
		Tangadrine	25.000				
		Sous total		35.300			
	Niafunké	Central	2.940				
		Soumphi	2.822				
		Koumaïra	1.070				
		Doua	1.412				
		Sous total		8.244			
	Gao	Kabara	460				
		Sous total		460			
<b>Total</b>				<b>84.671</b>			
GAO	Gao	Djidara	260				
		Zindiga	1.500				
	Sous total			1.760			
	Bokeim	Baria	1.200				
	Sous total			1.200			
<b>Total</b>		Monzanga	1.300		<b>4.260</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>							<b>1.108.770</b>

### **3.2.4. Actions de conservation des eaux et sols / Défense et restauration des sols (CES-DRS)**

#### **1. Conservation des Eaux et des Sols**

Les actions de conservation comportent des mesures mécaniques et biologiques.

a. **Mesures mécaniques** : Elles ont porté sur la réalisation de lignes en cailloux, de digues et de diguettes, cordons pierreux, grattage à sec, demi-lun.

b. **Mesures biologiques** : Elles ont porté sur la réalisation de brise-vent, haies vives, plantations champêtres de reboisements (voir ces actions dans le chapitre reboisement), de bandes enherbées, de cultures associatives (Voir tableau I)

#### **2. Défense et restauration des sols**

Face à la dégradation continue des sols dans le domaine protégé, le service est amené à procéder à une mise en défens qui vise la restauration de l'équilibre écologique du milieu. La réalisation d'une telle mesure est confrontée à des contraintes que sont :

- les feux de brousse ;
- la divagation des animaux ;
- l'exploitation frauduleuse de certaines ressources.

Les actions de défense et restauration réalisées au cours de la campagne 1995 ont surtout concerné les régions de Koulikoro, Tombouctou, Ségou et Mopti.

**Défense et restauration des sols / Conservation des Eaux et Solis**  
**(DRS - CES)**

ACTIVITES	KAYES	KOULIKORO	SIKASSO	SEGOU	MOPTI	TOMBOUCTOU	GAO
Lignes en cailloux (m)	-	-	-	-	26784	-	-
Barrières en fascines et en pierres	-	1671	-	-	-	-	-
Diguettes en terre (m)	-	443	-	8500m+297 fas	-	-	-
Exposition Brancheage (ha)	-	60	-	444	31.725	-	-
Demi-tunes (Nombre)	-	562	-	6,43	-	-	-
Végétalisation	-	-	-	40 ha + 349 DL	-	-	-
Ecry (ha)	-	-	1,15	1097m + 5 ha	-	-	-
Grattage à sec (ha)	-	-	-	140	692	-	-
Bandes en herbes (m)	-	-	-	5	-	-	-
Digues (m)	-	1014	-	-	-	-	-
Mise en défens (ha)	-	228	-	-	-	-	-
Cordons pierreux	-	-	200	-	-	-	-
Scarfication (ha)	-	10603	-	-	-	-	-
Fixation mécanique de dune (ha)	-	21	-	-	-	-	-
Fixation biologique de dune (ha)	-	-	-	-	207	74,75	58,25

**3.2.3. Exploitation forestière :** Présentée dans les tableaux n° 16, 17 et 18 en annexe, la production forestière contrôlée de l'année 1995, enregistre une nette amélioration par rapport à l'année 1994 pour ce qui concerne :

- bois de chauffe	: 262.162,67 stères contre 202.412,5 stères en 1994
- charbon de bois	: 72.843,6 quintaux contre 42.606,15 quintaux en 1994
- bois d'œuvre et d'industrie	: 7.667,55 m <sup>3</sup> contre 4.220,82 m <sup>3</sup> en 1994
- bois de service	: 379.195 pieds contre 81.995 pieds en 1994.

#### Commentaires

Pour ce qui concerne l'exploitation de bois de service il apparaît une différence de 307.200 pieds entre la production de 1995 (385.195) et celle de 1994 (77.995 pieds) soit une augmentation de 393,87 % qui s'explique par un accroissement de la production de bambou dans la région de Koulikoro. Cependant l'augmentation a concerné tous les produits sauf le robinier. La production de nervure Kapta, fibres etc... a atteint 75.239 tonnes.

Quant à l'exploitation de bois d'œuvre et d'industrie, 6478 pieds ont été produits en 1995 contre 2.795 en 1994 soit une augmentation de 3.683 pieds correspondant à 131,77 %.

#### 3.3. Pêche - Pisciculture

L'année 1995 a été caractérisée sur le plan halieutique par un regain d'activités dû à la conjonction d'éléments favorables que sont : la bonne pluviométrie que le pays a enregistrée et une exceptionnelle crue en durée et volume.

Le regain d'activités halieutiques a été ressenti un peu partout à travers le pays, au niveau des fleuves, zones inondées, mares et les lacs les plus éloignés.

Les conditions de fraie et de croissance ont été réunies et ont permis de réaliser une production exceptionnelle estimée à 133.000 tonnes.

Delta Central du Niger	: 113.000 tonnes
Selingué	: 4.000 tonnes
Manantali	: 2.000 tonnes
Autres parties	: 14.000 tonnes

Au regard de la non actualisation des paramètres de calcul notamment les recensements, la production réelle dépasserait nettement la quantité indiquée. Sur une hypothèse d'une production nationale de 100.000. La Valeur ajoutée brute (V.A.B.) créée par la pêche est de 30 milliards de FCFA avec une contribution au Produit intérieur brut de plus de 4 %.

Sur le plan institutionnel et réglementaire, on note avec satisfaction la promulgation de la loi n° 95-032/P-RM du 20 Mars 1995 fixant conditions de gestion de la pêche et de la pisciculture au Mali et l'apparition de décrets portant fixation de taux des permis de pêche, organisation et modalité de fonctionnement des conseils de pêche et classement et déclassement des réserves piscicoles. D'autres textes sont en élaboration.

*RELEVES EN CENTIMETRES DES COTES MINIMALES ET MAXIMALES DES FLEUVES NIGER  
ET BANI DANS LES SECTEURS PECHÉ DE DIAFARABE - MOPTI ET AKKA*

TABLE II

Secteurs	Stations	1991			1992			1993			1994			1995		
		Min.	Date	Max.	Min.	Date	Max.	Min.	Date	Max.	Min.	Date	Max.	Min.	Date	Max.
Bani à Ségara	-35	20/04	461	24/09	461	28/04	465	01/10	AS	17/06	440	23/09	60	28/04	598	13/10
Bani à Mopiti	-36	23/05	530	05/10	81	25/05	538	07/10	86	16/05	498	06/10	82	06/06	655	28/10
Niger à Kambala	18	01/06	503	08/10	59	02/05	519	07/10	62	16/04	473	06/10	53	5/06	622	28/10
Niger à Akka	-45	69/06	397	3/10	02	10/04	387	26/10	60	12/04	376	31/10	0,02	16/06	534	1/12

Par ailleurs le recentrage des activités de l'Opération pêche de Mopti a favorisé le développement d'un large partenariat avec tous les intervenants de la filière poisson. Aussi il est à noter le rattachement du centre de formation piscicole de Molodo au CFPF et les stations d'alevinage de Molodo et Kourouma à la Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Ségou.

Sur le plan technique, on note la mise en oeuvre effective du Volet Pêche du PAMOS dont l'objectif ultime est l'élaboration d'un Schéma Directeur de la Pêche et de la pisciculture avec le plan d'investissement.

Au niveau de la recherche, on note le démarrage effectif du Programme de Recherche Halieutique avec 5 grands domaines de recherche à savoir :

- préparation d'un système d'information géographique sur la pêche dans le Delta Central du Niger ;
- étude, mise en place et validation d'un système permanent de suivi de la pêche dans le Delta Central du Niger ;
- détermination des caractéristiques bio-écologiques des poissons du Niger moyen ;
- intensification de la production piscicole au Mali : utilisation d'espèces autochtones pour la pisciculture ;
- élaboration et aide à la mise en oeuvre d'une politique d'aménagement et de gestion des pêcheries, des lacs de barrage (Selingué et Manantali).

### **3.3.1.. Activités menées**

Les activités menées en 1995 concernent :

- la production halieutique, la valorisation des captures et leur conditionnement, des études statistiques, l'appui aux organisations socio-professionnelles.

#### **3.3.1.1. Au niveau de la production**

Les interventions au niveau de la production ont porté sur l'organisation de la gestion de la pêche de capture, l'aménagement des pêcheries et le développement de la pisciculture.

##### **a)- Gestion et aménagement des pêcheries**

L'élan d'aménagement et dempoisonnement des mares entrepris durant les périodes sèches s'est poursuivi, malgré un ralentissement dû à l'avènement des crues exceptionnelles.

Les structures d'encadrement notamment l'Opération Pêche Mopti, les Organisations Non Gouvernementales et les comités locaux de développement ont procédé à l'identification de plus de 45 mares dans la zone de l'Opération Pêche Mopti, dont certaines ont fait l'objet d'investigations préliminaires.

A cela il faut ajouter les mares déjà aménagées, dont les rendements se situent à 210 Kg/ha/an. En dehors de la zone d'intervention de l'Opération Pêche Mopti, des actions d'aménagement de mares ont été entreprises dans les régions de Sikasso, Ségou, Gao, Tombouctou et Koulikoro, souvent pour des raisons autres que la pêche. Sur le plan gestionnel, le programme-test concernant le lac de Korientzé et le diaka-aval à Youvarou vise à expérimenter et à construire des modèles de gestion décentralisée de la pêche. Ils permettront de résorber les nombreux conflits qui paralysent l'activité de pêche et créer les conditions d'une mobilisation des ressources locales pour le financement des actions de développement de celle-ci.

Pour le suivi des actions du programme, il a été créé au niveau régional un comité technique régional de suivi du programme et au niveau des zones, des comités de gestion décentralisée de la pêche.

Au niveau des retenues des barrages de Selingué et Manantali, des avant-projets de schéma d'aménagement ont été élaborés dans le cadre du volet pêche du PAMOS. Pour y parvenir des diagnostics halieutiques avaient été faits de même qu'ont eu lieu des concertations.

b)- Développement de la pisciculture et emprisonnement : Les activités de pisciculture se sont relâchées depuis la fin du projet MLI/86/001 - PNUD - FAO et l'avènement d'une crue exceptionnelle qui a occasionné des productions naturelles importantes.

Cependant, dans la région de Ségou où ils existent d'importantes infrastructures piscicoles, et où des efforts d'encadrement importants avaient été déployés, la pisciculture a reçu un écho favorable et est entrée dans les programmes d'aménagement des terroirs.

A Mopti, dans le cadre du PNVA, et avec l'appui des partenaires, l'effort d'emprisonnement des bancotières, emprunts et étangs entrepris par l'OIPM s'est poursuivi.

A Sikasso, autour de Bamako et à Koulikoro, se sont développées des formes de pisciculture périurbaine. Plus de 90 étangs sont régulièrement suivis.

La production d'alevins en 1995 s'élève à plus de 140.000 alevins.

**Tableau n° 2 : Récapitulatif des aménagements piscicoles cumulés**

Régions	Nature	Btiang	Barrages	Emprunts & bancot	Marcas aménagées	Marcas identifiées
Kayes	-	-	1	-	*	-
Koulikoro	50	1	-	-	16	-
Sikasso	41	10	-	-	16	6
Ségou	311	7	120	-	-	-
Mopti	17	-	44	-	28	75
Tombouctou	-	-	-	-	-	-
Gao	5	-	-	-	2	5
Kidal	-	-	-	-	-	-
Total		424	19	164	62	106

c) - Exploitation : L'exploitation des ressources halieutiques donne lieu au paiement de taxes diverses, formelles et informelles, parmi lesquelles on peut citer le permis de pêche. Au titre de l'année 1995, il a été délivré 8521 permis de pêche toutes catégories confondues contre 6026 en 1994. Les recettes correspondantes s'élèvent à 34.925.925 FCFA. Les recettes de transactions s'élèvent à : 1.691.765 (Voir détail par région dans le tableau n° 14 et 15 en annexe).

Le nombre total des différentes catégories de permis de pêche délivrés sur l'ensemble du pays se chiffre à 8521 permis (Voir détail en annexe dans le tableau N° 20).

Tableau n° 3 : Etat comparatif des recettes d'exploitation en pêche de 1990 à 1995

Régions	Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Bamako - District		331.750	201.750	332.500	229.000	88.000	17.000
Gao		217.000	2.253.000	3.163.375	2.553.000	1.664.000	3.355.000
Kayes		2.636.000	1.463.000	864.375	1.278.500	929.750	1.372.000
Kidal		-	-	-	-	-	-
Koulakoro		1.511.500	1.079.500	741.000	514.000	919.500	1.662.000
Mopti		15.249.500	6.834.750	3.511.000	2.216.000	4.464.000	12.861.250
Ségou		6.072.000	3.586.500	3.555.375	2.688.250	8.295.030	7.954.175
Sikasso		5.452.250	2.185.500	2.643.250	1.913.250	2.678.375	2.363.500
Tombouctou		7.777.000	4.668.500	5.368.250	3.547.500	3.064.000	5.341.000
Total		43.147.000	22.572.500	20.168.750	14.809.500	22.102.675	34.925.925

Aussi un effort particulier doit être fourni pour assurer un approvisionnement régulier des opérateurs des principales zones de production et de commercialisation du pays afin de garantir une bonne qualité du produit.

**3.3.1.2. Au niveau de la valorisation des captures :** L'année 1995 a vu se renforcer au niveau des zones de production, les acquis en matière de transformation, conservation et commercialisation des produits de la pêche.

a. **Transformation - conservation :** Le fumage et le séchage constituent les principales techniques de transformation et de conservation du poisson. La technique de brûlage s'est aussi développée ces dernières années et intéresse généralement les espèces de petite taille.

La prédominance de telle ou telle méthode de transformation dépend de certains paramètres parmi lesquels on peut citer :

- les caractéristiques des marchés ;
- les espèces dominantes dans les captures ;
- la position géographique des zones de production etc.

Ainsi dans le Delta Central du Niger, le fumage, le séchage et le brûlage ont représenté respectivement 60 %, 27 % et 13 % des quantités transformées.

Le fumage est fait à l'aide de fours dits de fumage et l'on distingue 4 types : le four traditionnel, le four modifié, le baril et le four chorkor dont une quarantaine ont été recensées.

Quant au séchage, il se réalise sur la bâtière et préférentiellement appliqué sur des espèces à écaille comme Alestes, Hydrocynus etc.

b. **Traitement aux produits insecticides :** Un des grands acquis de l'OPM est le traitement du poisson, des aires de stockage et des emballages, aux produits insecticides. En 1995, 24.071 doses de K'Othrine ont été placées ; soit le double des quantités de 1994.

**Tableau n° 4 : Évolution de la diffusion de la K' Othrine dans la zone OPM**

ANNÉES	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Quantités	30.385	26.113	13.426	12.186	12.373	24.071

La rupture de stock au cours d'une année de forte production a entraîné une rerudescence de l'utilisation de divers produits toxiques pour le traitement du poisson. Compte tenu de l'importance du danger, l'OPM a organisé des émissions radio pour sensibiliser les opérateurs sur l'utilisation des produits non contrôlés qui constituent des dangers et des problèmes de santé publique.

L'année 1995 a vu aussi la poursuite de la mise en oeuvre du programme régional de valorisation des captures de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Des difficultés de déblocage des fonds n'ont pas permis de démarrer dans les délais impartis les activités prévues dans les deux programmes. En tout état de cause, les opérateurs Maliens de la filière seront appuyés dans l'organisation socioprofessionnelle, la formation à la gestion et au crédit, la transformation et la commercialisation du poisson, la modernisation des entreprises etc...

**3.31.3. Au niveau des études et des statistiques :** Malgré des efforts de réorganisation importants entrepris par la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et halieutiques et l'OPM, les statistiques de pêche au Mali demeurent insuffisamment maîtrisées. Il en résulte que de nombreuses lacunes existent dans les estimations.

a. **Commercialisation :** Au Mali, le surplus commercialisable est vendu à l'état frais, séché, fumé, brûlé dans une moindre mesure et pour certaines espèces, de l'huile de poisson.

Habituellement le poisson frais est uniquement commercialisé sur le marché intérieur alors que les fumé, séché, et brûlé le sont aussi sur le marché extérieur. En 1995, des ventes de poisson frais au Burkina (Bobo et Ouagadougou) ont été enregistrées.

Environ une trentaine de camionnettes bâchées transportent quotidiennement du poisson frais en direction principalement de Bamako, Koutiala, Sikasso, Bobo Dioulasso et Ouagadougou.

Les quantités séchées, fumées, et brûlées contrôlées au départ de Mopti sont de 4.068,725 tonnes sur un débarquement enregistré de 9.913,725 t, soit seulement 43,62.

Le commerce intérieur est nettement dominant et représente environ 90 % contre 10 % pour le commerce extérieur à destination du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire.

**Tableau n° 5 : Evolution de la commercialisation du poisson séché-fumé au départ de Mopti**

Années	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Extérieurs	2.696.683	2.799.244	2.451.754	1.789.099	1.640.135	1.367.165	3.362.132
Intérieures	713.982	394.892	362.630	344.731	300.562	245.981	703.593
Total	3.410.667	3.194.136	2.778.384	2.133.830	1.240.697	1.613.146	4.065.725

A Sélingué le poisson frais domine la commercialisation et représente environ 75 % des quantités totales pêchées.

D'une manière générale, les circuits de commercialisation au Mali sont peu connus et mal organisés. Aussi, on note un manque notoire d'infrastructures de base et ceci a été davantage mis en évidence par la production importante enregistrée en 1995. Si le conditionnement des produits permet de réduire les pertes après capture, il est aussi l'occasion pour l'OPM d'établir des statistiques de commercialisation du poisson transformé.

Quant au poisson frais, les statistiques de débarquement sont tenues à Sélingué, Manantali et Mopti.

D'une manière générale, les statistiques des pêches même lorsqu'elles existent sont mal tenues, alors qu'elles sont la base de toute planification du développement de la pêche.

Sur le plan des études, on note la réalisation dans le cadre du volet pêche du PAMOS, de la revue sectorielle de la pêche et de la pisciculture. La revue sectorielle de la pêche a permis non seulement de situer l'importance de la pêche dans la vie socio-économique et culturelle du pays, mais aussi de ressortir des éléments précis et pertinents de politique halieutique. En plus des diagnostics halieutiques réalisés à Sélingué et Manantali, il a été aussi réalisé une étude sur l'état sanitaire du poisson au Mali.

Il ressort de cette étude, les conclusions suivantes :

- l'environnement immédiat de manipulation du poisson est hautement insalubre;
- au total, 35 % au moins du poisson capturé est perdu par suite de mauvaises conditions de refroidissement et de transport ;
- les risques pour la santé publique restent sévères.

L'étude nationale de la filière poisson au Mali démarra incessamment.

**3.3.1.3. Au niveau de l'appui aux organisations socioprofessionnelles :** De nombreuses organisation socioprofessionnelles ont bénéficié de l'appui de la DNRFFH, de ses structures déconcentrées et services rattachés. Il s'agit principalement de l'APRAM, des coopératives des pêcheurs, des associations villageoises.

Dans le cadre du programme régional de valorisation des captures de la pêche artisanale, le secrétariat technique dudit programme a été approché par la DNRFFH afin d'élargir la gamme des organisations socioprofessionnelles du Mali devant bénéficier de ses appuis.

#### **3.4. Faune - Apiculture**

**3.4.1. Faune :** De l'analyse générale de l'état de la faune, le gros gibier est toujours stressé et se fait rare dans certains endroits du territoire national. Toutefois selon les données des direction Régionales des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques, les éléphants (Mopti, Tombouctou), les chimpanzé (Kayes) les hippopotames sont signalés partout, les lions (Kayes-Koulakoro) les phacochères (Sikasso) sont parmi les mammifères les plus abondants. L'avifaune et les reptiles sont bien représentés sur le plan national.

**3.4.1.1. Gestion et exploitation de la Faune :** La gestion et l'exploitation de la faune vont dans le sens des textes réglementaires qui ont été de véritables stimulants pour effectivement renforcer les mesures d'accompagnement en matière de conservation des ressources fauniques. Après les dix sept années de fermeture de la chasse, la gestion et l'exploitation de la faune commencent à entrer dans l'ordre et à orienter les populations vers de nouvelles formes d'utilisation.

La délivrance des permis de chasse commence à faire générer des revenus importants. C'est ainsi qu'en matière d'exploitation de la faune il a été réalisé :

- recettes d'exploitation : 5.503.175 FCFA contre 4.052.995 FCFA en 1994
- des recettes de transaction : 1.174.500 FCFA contre 348.750 F en 1994
- (des infractions : 22 cas contre 13 cas en 1994).

Au total il a été exporté à la date du 31 décembre 1995 :

#### **Spécimens vivants :**

- oiseaux : 661.829 individus
- varan du Nil : 2.500 individus
- varan de savane : 2.500 individus
- tortues terrestres : 2.808 individus

Comme dérivés de la faune, les peaux de reptiles ont été les plus exploitées

#### **Peaux de reptiles**

- Python royal : 5685 peaux ;
- Python de seba : 5750 peaux ;
- varan du Nil : 85.145 peaux (sur le quota de 180.000 affecté au Mali par la CITES) ;
- varan terrestre (Savane) : 2550 peaux
- autres reptiles (lézard) : 100 peaux.

#### **3.4.1.2. Aménagement des aires protégées et projets à exécuter**

En matière d'aménagement des aires protégées plusieurs actions ont été entreprises.

##### **a. Au niveau du projet MLI/91/014 « Gestion Améliorée des Ressources de la Biodiversité de la Réserve de la Boucle du Baoulé »**

Le projet a démarré en 1993 sur une contribution du PNUD de 1.711.000 \$ U.S. et côté gouvernement 287.800.000 FCFA.

La fonction première du projet est la gestion des ressources en collaboration avec les populations. Suivant les objectifs programmés les résultats enregistrés sont les suivants :

- L'état de la faune semble encourageant dans la réserve de Fina, 15 espèces de mammifères ont été inventoriées par les agents et les chasseurs des villages riverains entre Février-Mars 1995 ;
- la modification des limites de la réserve avec leur matérialisation par les bornes et panneaux.

**b. Réserve de faune de Bafing Makana :** Un projet de gestion participative de la réserve est en cours d'adoption. Ce projet sera exécuté par la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques, le Corps de la Paix, l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature : Organisation non Gouvernementale ; l'Association Malienne pour la conservation de la Faune et de son Environnement, l'Association Malienne pour la Protection de la Faune et la Coopération Technique Allemande. Un programme de travail qui impliquera toutes les parties et les communautés rurales a été élaboré. Les travaux préliminaires pour un montant de 4.549.500 FCFA devant être fourni par le Corps de la Paix débuteront courant Janvier 1996 et concerteront la délimitation de la Réserve et la matérialisation des limites par des plaques indicatrices (9 grandes plaques, 12 plaques moyennes et 42 petites plaques).

Les autres activités seront consacrées à la sensibilisation, l'organisation des populations en vue de leur implication à la gestion durable des ressources naturelles.

**c. Réserve des éléphants :** Un projet intitulé « Projet d'Appui à la gestion des Ecosystèmes parcourus par les éléphants dans la zone du Gourma » a été financé par l'Ambassade des Etats-Unis pour un montant de 25.000.000 FCFA pour un (01) an.

Les objectifs du projet sont :

- délimiter avec précision la zone d'intervention du projet ;
- informer, éduquer, communiquer dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- dénombrer les éléphants ;
- étudier la couverture végétale et l'utilisation des terres ;
- donner des indications sur toutes les autres vies sauvages.

Un groupe de pilotage est déjà constitué pour le suivi-évaluation du projet ; il est composé de la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et halieutiques, l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature, le Corps de la Paix et l'ONG ELWAN (Eléphant en Tamashék).

**d. Reconversion de la Forêt classée de Nienendougou :** Le dossier de reconversion de la forêt classée de Nienendougou (40.640ha) en réserve de faune est déjà ficelé et déposé au Ministère du Développement Rural et de l'Environnement en vue de son introduction en conseil des Ministres pour adoption.

**e. Projet de création de ranchs :** Un projet de création de ranchs pour l'élevage d'autruches dans la forêt classée de Tiefala (DRFFH/ Koulikoro) est à l'étude.

Un projet privé relatif à l'élevage de crocodiles est en vue dans l'Arrondissement de Kalabancoro (TIEBANI). Ce centre comportera des aires pour les crocodiles, les oiseaux d'eau et d'autres petits mammifères.

La création de toutes ces aires prévues par la loi 95-031 du 20 Mars 1995 contribuera d'avantage à l'implication d'autres partenaires à la conservation des ressources fauniques.

**f. Réhabilitation du Parc Biologique de Bamako :** La Coopération Française a mis 48.000.000 de Francs à la disposition de la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques et le Budo-club «SOS ZOO» pour la réhabilitation du Parc Biologique de Bamako.

Les travaux portent sur :

- la mise en place de la clôture du parc biologique (Arboretum) ;
- la confection des bancs métalliques et en béton ;
- l'éclairage de l'arboretum ;
- la reprise du système d'adduction d'eau ;
- la délimitation des parcelles et l'étiquetage des espèces végétales et animales ;
- l'aménagement de la mare.

Parallèlement à ces travaux le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement a accordé une subvention de 9.000.000 FCFA au Parc Biologique pour la réfection des cages, le badigeonnage des bureaux, des cages et l'électrification.

\*La création d'une Direction du Parc Biologique rattachée à la DNRFFH est en cours d'étude.

**g. Les zones cynégétiques :** La division Aménagement des Ressources a reçu des Directions Régionales des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Koulikoro, Sikasso, Ségou, Kayes, Gao, Mopti des propositions de création de zones cynégétiques. Ces propositions qui sont parvenues après l'ouverture de la chasse pour la campagne 1995/1996 sont actuellement à l'étude. Après un diagnostic des critères d'identification, la section aménagement de la faune sera sur le terrain pour une étude de faisabilité des zones identifiées.

**3.4.1.3. Appui aux structures déconcentrées :** La Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques à travers la section aménagement de la faune a porté appui au projet MLI/91/014 «Gestion de la biodiversité du Parc national de la Boucle du Baoulé» du 25 février au 06 Mars 1995 dans le cadre de la réalisation de l'inventaire faunique dans la réserve de Fina.

**TABLEAU SYNOPTIQUE DES AIRES PROTÉGÉES DU MALI**

N°	Nom des aires	Localisation	Statut	Date et Année de création	Superficie totale ha
1	Ansongo - Ménaka	Ansongo - Ménaka	Réserve de faune	Arrêté n° 883 /Se/F du 17/02/1950	1.750.000
2	Badinko	Kita	Réserve de faune	Décret N° 94-237/P-RM du 12/07/1994	157.772
3	Bafing - Makana	Kéniba	Réserve de faune	Décret N° 90-085/P-RM du 03/04/1990	158.989
4	Banting - Bacoulé	Diolá	Réserve de faune	-	93.600
5	Bacoulé	Kita	Parc National	Décret N° 94-235/P-RM du 02/12/1994	187.762
6	Douentza	Douentza	Réserve partielle de faune	Décret N° 94-59-53/AL-RS du 12/07/1994	1.200.000
7	Fina	Kita	Réserve de faune	Loi N° 59-53/AL-RS du 30/12/1959	108.668
8	Dénié - Baoulé	Koulikoro	Réserve forestière et de faune	Arrêté général n° 2948/Se/F du 15/04/1994	67.500
9	Kongoussambougou	Loloctani	Réserve de faune	Décret N° 94-238/P-RM du 12/07/1994	76.858
10	Sounan	Diolá	Réserve forestière et de faune	Arrêté général n° 3581/Se/F du 30/11/1994	37.600
11	Siaekadougou	Bougouni	Réserve de faune	-	6.000
12	Talikourou	Kita	Réserve dominiale classée et de faune	Arrêté général n° 8111/Se/F du 04/11/1953	13.900
13	Lac Walido-Débo	Youwarou	Site RAMSAR	25/09/1987	163.100
14	Lac Horo	Grandjen	Site RAMSAR	25/09/1987	18.900
15	Praine de Beni	Togonré - Koumbé (Témenkou)	Site RAMSAR	25/09/1987	40.200
<b>1.920.868</b>					

La section aménagement de la faune a participé à la session de formation des chefs secteurs de l'OPNBB tenue à Missira du 29/11/95 au 05/12/95.

Il s'agissait en premier lieu d'arriver à rendre un système d'inventaire faunique opérationnel sur l'ensemble du complexe et de mieux valoriser les observations de routine réalisées par les différents agents de l'OPNBB.

Au cours des opérations d'inventaire 1364 animaux ont été observés ; ces animaux restent à présent menacés par le braconnage et la transhumance : concurrence pour la nourriture et l'eau.

**3.4.2. Apiculture :** Le secteur constitue aujourd'hui pour les communautés rurales une source de revenus substantiels. Si la ruche traditionnelle était l'instrument utilisé pour l'exploitation des dérivés du sucre, l'avènement des ruches améliorées a été un stimulant de la production et la qualité du miel.

L'activité est en pleine expansion au sud-est et ouest du pays où environ 30 à 40 % des paysans et certains fonctionnaires se sont lancés dans le secteur. Dans le cadre de leur programme de sensibilisation pour la protection de la nature plusieurs opérations de développement ont introduit les ruches modernes dans certaines régions du pays.

A Kita le Projet Aménagement des Ressources Forestières encadre des Associations pour l'exploitation des ruches améliorées. Les femmes qui traitent le miel, fabriquent et commercialisent les sous produits comme le savon, la pommade, les bougies. Au Total 30 ruches modernes ont été attribuées aux femmes.

A Sikasso dans le cadre de la diffusion des ruches améliorées, sur une prévision de 155 il y a eu une réalisation de 122 ruches. En matière d'appui à la création d'associations et coopératives, sur une prévision de 2 associations et 2 coopératives ; deux associations ont été créées à Yanfolila.

A Ségou l'apiculture se développe progressivement dans les cercles de Baraoudé, Bla et Niono. Les activités ont porté sur la vulgarisation de 40 ruches à deux ouvertures, traitement de 1,137 tonnes de miel, l'extraction de 27 kg de cire, la fabrication de 170 bougies à partir de la cire à Baraoudé.

Environs un total de 3.207 Kg de miel brut ont été récoltés dans les cercles de Baraoudé, Macina et Niono.

A Mopti, l'introduction de la ruche améliorée, amorcée dans le cadre du PNVA est effective de nos jours ; en plus de la douzaine de ruches Kenyanes de 1994, vingt cinq (25) ont été introduites en 1995.

A Koulikoro, l'apiculture moderne est en voie de développement au niveau du projet MLJ/91/014 « Gestion Améliorée des Ressources de la biodiversité de la Réserve de la Boucle du Baoulé », il est prévu la formation de 64 apiculteurs traditionnels et la fourniture d'un lot d'équipements et de matériels apicoles.

Du 09 au 15 octobre 1995, quatre (04) agents sur cinq (05) initialement prévus ont suivi une formation d'initiation aux techniques d'apiculture.

## **CHAPITRE IV**

**ANIMATION -  
VULGARISATION**

Le programme annuel 1995 des unités d'animation vulgarisation du service forestier a été marqué par les profondes réformes institutionnelles au niveau du service tant dans sa structure qu'au niveau de ses outils de travail (textes). Ainsi à tous les niveaux national, régional et local les activités en matière d'animation-vulgarisation visaient de façon sous-jacente, par différentes démarches, à favoriser l'apprentissage de la nouvelle dynamique et la consolidation des acquis.

#### 4.1- Diffusion de l'information sur le secteur :

Le volet a été soutenu par une large campagne médiatique d'information et de sensibilisation au niveau de l'ORTM; des radios : rurales, privées et des revues périodiques.

Les actions sont entre autres:

##### - réalisation de numéros de la revue sahel-vert et kunafozi :

La division Animation -Vulgarisation n'a réalisé qu'un (1) seul numéro sur quatre (4) prévus en sahel-vert et quatre (4) numéros kunafozi sur huit (8) à cause des mouvements du personnel intervenus au cours de l'année à la DNRFFH.

##### - réalisation radio "émission sahel-vert" :

A ce niveau une vingtaine (20) d'émissions en collaboration avec les autres divisions de la DNRFFH, l'IER et le Centre d'apiculture etc., ont été réalisées. Les thèmes ont porté sur les feux de brousse, les pépinières, les lois fixant les conditions de gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques. L'émission avait lieu généralement les mardi à 17 H 30 mn selon l'ancienne grille de l'ORTM. Actuellement elle est ramenée au mercredi à 10H 30mn et le temps d'antenne est de 10 mn.

##### - réalisation d'une émission télévisée (évenement du dimanche).

Le 13 avril 1995, les responsables du service ont animé une émission télévisée au cours de laquelle ils ont donné des informations sur les grandes réformes institutionnelles: la restructuration du service et les nouveaux textes forestiers.

- \* la production d'un sketch sur le karité par la DAV en vue de protéger l'espèce contre la hache des exploitants aux alentours des grandes villes notamment la ville de Bamako.
- \* la traduction des nouveaux textes dans cinq (cinq) langues nationales: Bamana, Songhoï, Sénoufo et Tamasbeq, la ventilation de ces textes en langues nationales attend leur multiplication. Cependant la majorité des agents chargés de diffuser ces textes ne sont pas alphabétisés.
- \* diffusion de l'aide-mémoire forestier de la région de Sikasso
- \* projection films vidéos et diapos à Koutiala (Sikasso) et koro (Mopti) sur les techniques agroforestières et de lutte anti-érosives.
- \* mission d'information et de sensibilisation des autorités administratives, politiques sur la reprise des activités du service à la faveur de la promulgation des nouveaux textes dans toutes les localités.

#### **4.2.- Vulgarisation de nouvelles technologies et techniques pour accroître le revenu des populations**

En collaboration avec la recherche et les autres partenaires au développement, divers domaines furent explorés.

##### **1. Apiculture:**

- test de fabrication de maturateur à partir des matériaux de la place à Bougourzi (Sikasso).
- vulgarisation de maturateur et extracleur à Sikasso, Ségou, Kayes et Mopti pour améliorer la qualité du miel.
- vulgarisation de la ruche Kenyane avec combinaison et enfumoir.

##### **2. Agroforesterie:**

- diffusion des résultats de la recherche: essences locales à croissance rapide comme: *Anogeissus leiocarpus*, les essences de haie: *Ziziphus mauritiana* et *Bauhinia rufescens*
- vulgarisation de la culture intercalaire (*Eucalyptus* plus fruitiers et légumes dans les régions du Nord Tombouctou et Gao).

##### **3. Exploitation:**

- diffusion de la technique "sciage de long à Sikasso".
- diffusion de la technique du défrichement amélioré à Sikasso, Ségou.
- diffusion de la nouvelle technique ou méthode d'aménagement simplifié des ressources syrvo-pastorales au niveau des terroirs villageois proposée par Mr Nicola Bagnoud Expert à la recherche forestière de Sikasso
- diffusion des techniques de carbonisation à Ségou.

##### **4. Pisciculture:**

- vulgarisation de la technique de bancotières et emprunts (mode d'élevage de poissons) à Ségou, Mopti et Sikasso.

##### **5. Transformation des produits:**

- Dans le cadre de la valorisation les sous produits de la forêt, chasse et pêche et pour une meilleur intégration des femmes dans les activités forestières quelques technologies et techniques ont été diffusées par le service.
- vulgarisation des séchoirs solaires à Sikasso, Ségou et Mopti pour le séchage des fruits, viande et produits maraîchers.
- vulgarisation des fours améliorés et fours chorkors pour le séchage, le fumage et le brûlage de poisson à Sikasso, Mopti.
- vulgarisation des techniques de conservation du poisson frais à Mopti.
- vulgarisation des techniques de préparation du savon et de pomade à partir des sous-produits de la forêt à Sikasso, Kayes, Mopti et Ségou.

#### **4.3. Renforcement des capacités des structures déconcentrées en Animation - Vulgarisation**

Au cours de l'année , dans les régions couvertes par le PNVA et à Sikasso, des formations ont été dispensées aux agents pour améliorer leur méthode d'approche:

- Initiation à la démarche (A.G.T.) à l'aide de matériel audiovisuel en zone PGRN
- Initiation à la démarche animation par objectif (Ségou).
- Initiation à la MARP à Sikasso et Kayes.
- Initiation des AVB (agent vulgarisateur de base) et des T.S (techniciens Spécialisés) à la méthode d'animation genre causeries-débats par le PNVA à Mopti.

#### **4.4. Difficultés rencontrées :**

Le programme animation-vulgarisation a souffert d'un certain nombre de problèmes: témoins :

- mauvaise programmation ou souvent inexiste des activités due au fait qu'il n'existe pas de responsable à l'animation-vulgarisation dans beaucoup de structures du service ;
- manque de moyens matériels ;
- personnel pas suffisamment formé
- Au niveau de la Direction Nationale, l'insuffisance du budget constitue aussi un blocage.

#### **4.5.- Perspectives :**

- introduction du séchoir solaire dans les régions du nord du Mali pour appuyer les groupements et associations de fermes dans la transformation , l'amélioration et la conservation des produits du maraîchage.
- introduire le défrichement amélioré à kayes où la CMDT vient de s'implanter et le sciage de long pour valoriser les produits d'exploitation dans les peuplements naturels.
- Assurer la mise en place des unités d'animation-vulgarisation et leur formation dans les régions.
- recherche de partenaires pour le financement des programmes d'animation vulgarisation au niveau national.

## **CHAPITRE V**

**LEGISLATION  
CONTROLLE**

La Loi N° 95-002 du 18 janvier 1995 portant création de la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques a fixé parmi les missions de cette structure, « l'élaboration de la législation et de la réglementation en matière de forêts, de chasse et de pêche ainsi que du contrôle de son application ».

Le décret n° 95-036/P-RM du 03 février 1995 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques fixe à quatre le nombre des Divisions de cette Direction dont la Division Législation et Contrôle.

Les tâches assignées à cette division s'inscrivent dans cette optique et les résultats obtenus au cours de la campagne 1995 font l'objet du texte qui suit :

### **5.1. Législation**

**5.1.1. Elaboration :** Le processus de relecture des textes forestiers de 1986 a abouti à l'élaboration de quatre (4) textes de lois d'orientation adoptés par l'Assemblée Nationale en 1994 et 1995 et promulgués en 1995.

Ce travail de longue haleine a été réalisé par un groupe d'experts pluridisciplinaires regroupés au sein d'une commission technique nationale (CTN).

Le résultat est le suivant :

- Loi n° 95-003 du 18 Janvier 1995 portant organisation de l'exploitation du transport et du commerce du bois.
- Loi n° 95-004 du 18 Janvier fixant les conditions de gestion des ressources forestières.
- Loi n° 95-031 du 20 Mars 1995 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat.
- Loi 95-032 du 20 Mars 1995 fixant les conditions de gestion de la pêche et de la pisciculture.

**5.1.2. Diffusion :** La Commission Technique Nationale a organisé la diffusion des textes forestiers suivant un processus qui a suivi trois (3) étapes.

**Atelier de Tabakoro :** qui a regroupé la direction Nationale, les responsables de ses Direction Régionales, les chefs des Services rattachés, des Projets et certains partenaires pour recevoir les textes de lois, leur commentaire et discuter du guide de diffusion de ceux-ci élaborés par la Commission Technique Nationale qui a animé le dit atelier.

Après cette étape, chaque structure devait multiplier les textes, les diffuser à son personnel, aux administrations, aux services techniques, aux organisations socioprofessionnelles, aux ONG et Projets s'occupant de gestion des ressources naturelles, aux Partis politiques, Associations etc.

**Des ateliers d'explication des textes ont été organisés à l'intention de tous les agents des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques.**

Un atelier de lancement a été organisé par la Direction Nationale au profit de la Direction Régionale de Kayes en Juillet 1995, le Directeur Régional n'ayant pas assisté à la rencontre de Tabakoro.

La troisième étape de la diffusion et de l'explication des textes a concerné nos partenaires sur le terrain et la société civile, d'une manière générale tous ceux qui gèrent, exploitent les ressources naturelles ou encadrent les intervenants du secteur.

#### **La démarche suivante a été suivie:**

**Ateliers régionaux**: Dans chaque chef-lieu de région y compris le District, à l'exception de Kidal invitée à Gao, a été tenu un atelier de 3 jours à l'intention de 35 participants choisis, parmi les cibles ci-dessus citées, par les autorités régionales.

Il a été l'occasion de distribuer les textes, de les commenter et d'instaurer des débats autour de leurs perspectives d'application en égard au caractère des textes qui sont des lois d'orientation laissant place aux règlements locaux.

**Ateliers de cercle**: seules deux (2) régions ont abrité les ateliers de cercle : Sikasso à Bougouni et Koutiala et Mopti à Douentza et Djenné ceci pour des raison d'ordre financier essentiellement.

Ces rencontres de deux (2) jours ont regroupé 25 participants, choisis à l'image du chef-lieu de région.

**Atelier d'Arrondissement** organisés dans trois (3) arrondissements de chacun des cercles cités ci-dessus durant 2 jours.

Bougouni	Dogo, Koumantou, Mansikoro
Koutiala	Korséguela, Molobala, M'Pessoba
Douentza	Boni, Boré, N'gouma
Mopti	Komio, Mougan, Sofara

#### **Participants**: 35 par Arrondissements

Cette 3e étape a été conduite par la Division Législation - Contrôle avec la participation de certains éléments de la commission technique nationale dont la mission formelle a pris fin avec l'opérationnalité de la Division Législation Contrôle courant 4e trimestre 1995.

Au niveau des régions, il faut signaler :

- le cas de la Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Ségon qui a consacré la première quinzaine du mois d'Août 1995 à l'explication du guide sur l'ensemble des sept cercles, ainsi qu'au niveau régional.

A l'issue de cette campagne d'information et d'explication des nouveaux textes, cet exercice s'est poursuivi respectivement au niveau des arrondissements et des secteurs et villages.

Au total 9448 personnes ont été directement touchées par l'encadrement dans 1030 villages visités.

- A Sikasso il a été organisé avec le projet Appui à la Décentralisation en milieu rural (volet PASFD) quatre séminaires sur la diffusion des textes forestiers au niveau des cercles de Yorosso, Yanfolila, Kolondiéra et Kadiolo avec la participation des délégués de tous les Arrondissements.
- A Tombonctou c'est la tenue d'assemblée avec tous les comités de développement des cercles.

- Ailleurs, c'est la réception et la diffusion des nouveaux textes forestiers auprès des Cercles, Arrondissements et la réalisation des émissions en français et langues nationales des différents textes.

## **5.2. Réglementation**

**5.2.1. Elaboration :** l'élaboration des textes d'application des lois a donné les résultats suivants :

**\* Loi 95-003 du 18 Janvier 1995**

Décret 95-422/P-RM du 6 Décembre 1995 fixant les taux et la répartition des taxes perçues à l'occasion de l'exploitation du bois.

**\* Loi 95-004 du 18 Janvier 1995**

Décret n° 96-043/P-RM du 8 Février 1996 fixant l'organisation et les modalités de défrichement, de classement et de déclassement dans les domaines forestiers de l'Etat et des collectivités territoriales.

Arrêté n° 2487/MDRE-SG du 14 Novembre 1995 déterminant les modalités de mise à feu précoce dans le domaine forestier de l'Etat et des collectivités territoriales.

**\* Loi 95-031 du Mars 1995**

Décret 95-184/P-RM du 26 Avril 1995 fixant les taux de redevances et des taxes perçues à l'occasion de l'exploitation de la faune sauvage.

Arrêté N°2498/MDRE-SG du 14 Novembre 1995 déterminant les conditions d'exercice de la chasse rituelle et du droit d'usage.

Décret 96-050/P-RM du 14 Février 1996 fixant les modalités de classement et de déclassement des réserves de faune des sanctuaires et des zones d'intérêt cynégétique.

Arrêté 2488/MDRE-SG du 14 Novembre 1995 déterminant les périodes d'ouverture et de fermeture de la saison de chasse 1995/1996

**\* Loi 95-032 du Mars 1995**

Décret 95-182/P-RM du 26 Avril fixant les taux de redevances perçues à l'occasion de la délivrance des permis de pêche.

Décret 96-010/P-RM du 17 Janvier 1996 fixant les modalités de classement et de déclassement des réserves piscicoles.

Décret n° 96-011/P-RM du 17 Janvier 1996 déterminant la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement des conseils de pêche.

Cette activité se poursuivra en 1996 qui verra également les premiers textes de réglementation aux niveaux régional et sub-régional initiés et mis en application.

**5.2.2. Diffusion :** Tous les décrets et Arrêtés signés ont été adressés à tous les démembrements de la DNRFFH, les services rattachés et les projets pour application et/ou information.

**5.2.3. Suivi-application :** L'application du Décret 95-422/P-RM du 6 Décembre 1995 pose des problèmes en ce que celui-ci prévoit déjà des recettes sur le domaine des collectivités territoriales, leur répartition en intéressant les structures rurales de gestion de bois non créées et des fonds d'affectation non ouverts effectivement.

La 11e conférence annuelle tenue les 11, 12, 13 et 14 Mars 1996 à Bamako a été mise à profit pour débattre du problème d'application des textes et recueillir des suggestions pour la reprise de ceux incriminés.

### **5.3. CONTENTIEUX**

Les contentieux concerne le traitement des affaires et litiges opposant le service à des tiers : pour causes de violations des Lois et Règlements dont le service est chargé de l'application chaque fois que le recours à l'arbitrage des tribunaux est requis ; pour les plaintes suite à des abus de pouvoir, manquement à la déontologie de la part des agents au service ; pour la défense d'agents victimes d'agressions, d'accidents ... dans l'exercice de leurs fonctions ; pour les plaintes déposées contre le service, pour réparation de préjudices, par les employés licenciés et autres motifs ; pour des réparations de dommages suite à des accidents ayant pour auteur le personnel du service qui est déclaré civilement responsable de ses employés. pour des plaintes du service contre des tiers.

Dans ce processus, le Service bénéficie de l'expertise du contentieux du Gouvernement. En la matière, une seule affaire est en cours, elle concerne la régularisation de la situation de feu Youssouf DIARRA, chauffeur à l'OPNBB décédé en 1994 des suites d'un accident sur la route Bamako-Kolokani.

### **5.4. Conventions internationales**

Le Mali a ratifié des conventions internationales au nombre desquelles :

\* La convention africaine sur l'aménagement de la faune et de son habitat remplaçant la convention de Londres de 1933. Cette convention a été ratifiée le 11 Novembre 1969 par Ordinance n° 60/CMLN

Les animaux intégralement protégés par la convention et qui existent au Mali le sont également par la loi 95-031 du 20 Mars 1995 en vigueur au Mali.

\* La convention de Boan (1979) : ou convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. Elle consolide la protection des grands mammifères et les oiseaux migrateurs. elle a été ratifiée par la loi n° 85-018/AN-RM du 11 Février 1985.

\* La convention de RAMSAR ou convention relative aux zones humides d'importance internationale comme habitat des oiseaux d'eau. Elle a été ratifiée par la Loi n° 85-019/AN-RM du 11 Février 1985. Il y a trois sites au Mali dont 2 (deux) dans la région de Mopti (Ténenkou, Seï : 40.000 ha ; Youvarou, Waladou : 103.000 ha) et un dans la Région de Tombouctou (Goudam : Lac Horo 18.900 ha).

\* La convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction CITES signée à Washington DC le 3 Mars 1973. Elle a été ratifiée par le Mali en Août 1994.

Les conventions C.I.T.E.S. et RAMSAR sont véritablement opérationnelles au Mali.

Il existe au niveau de la CITES Mali un organe de gestion et un comité scientifique. Les spécimens des signatures de leur membres sont déposés et permettent de vérifier l'origine de tout ou partie d'espèce en provenance du Mali. Les modèles de certificat d'exportation et les timbres sont émis par l'organe de gestion CITES basé à Genève, avec logo-type. Tous les exportations d'oiseaux et de poix à destination des pays signataires de la CITES sont soumises au règlement de la CITES.

Quant à la convention RAMSAR, chaque pays peut proposer un projet de création d'un nouveau site, ou d'aménagement des sites déjà existants.

\* La convention internationale de lutte contre la désertification :

En exécution de la recommandation de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable tenue à Rio de Janeiro en Juin 1992, le Mali a été retenu pour abriter une des quatre études de cas proposées et faire des propositions concrètes en vue d'élaborer la convention sur la désertification.

Il s'agissait essentiellement de définir un programme local de lutte contre la désertification inspiré de l'Agenda 21 et de concevoir un programme d'actions correspondant à la stratégie nationale de lutte contre la désertification.

L'étude de cas a été menée par une équipe d'experts nationaux pluridisciplinaire et un groupe local multisectoriel, les investigations ont porté sur les localités de Youwarou (Mopti), Dioro (Ségou) et Koutiala (Sikasso).

Les travaux se sont déroulés en cinq phases à savoir : l'organisation au niveau national, l'organisation au niveau des trois localités choisies, l'élaboration des monographies locales, la tenue d'atelier national et la rédaction du rapport d'action final.

Depuis, le Mali est resté très actif dans le cadre du processus de négociation de la convention. Les experts nationaux ont participé à toutes les séances de négociation de la convention. Le Gouvernement du Mali a signé la convention en 1994 et l'Assemblée nationale l'a ratifiée en 1995. Après la signature de la convention de nombreux efforts sont déployés pour sa mise en œuvre.

Au nombre de ces efforts, on notera pour le Mali la participation des experts :

- à la réunion sahélienne sur la convention internationale sur la désertification à Ouagadougou en 1994 ;
- à la Rencontre Régionale de Coopération et de Partenariat sur la Désertification à Bamako en 1994.

Très récemment, le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement vient d'organiser l'atelier de lancement de son PNAE du 26 Avril au 1<sup>er</sup> Mars 1996 suivi de la tenue d'un autre pour la planification des recommandations du premier.

## CONCLUSION

L'année 1995 a été sans conteste celle de la consolidation des acquis de l'année 1994 durant laquelle un regain de confiance s'était installé entre les agents forestiers et les populations rurales.

La confiance retrouvée, ces derniers ont dû malgré l'adversité des conditions de travail (insuffisance des moyens matériels, logistiques et financiers), déployer beaucoup d'efforts pour parvenir aux résultats obtenus qui sont révélateurs de la reprise des activités.

De façon spécifique on peut mettre à l'actif de 1995 le démarrage :

- d'un programme-test de gestion décentralisée de la pêche dans deux zones (lac Korientzé, Diaka-aval à Youvarou) dont l'objectif est de construire des modèles de gestion décentralisée de la pêche permettant de résorber les nombreux conflits et créer les conditions de mobilisation des ressources locales pour le financement des actions de développement de l'activité pêche
- des activités de la stratégie de l'énergie domestique dont la DNRFFH a en charge l'exécution à travers la cellule combustibles ligneux (CCL) du volet offre.

Le principal avantage de cette stratégie réside dans la protection de l'environnement fragilisé autour des grandes villes du pays par des actions de conservation, substitution et amélioration de l'approvisionnement en combustibles ligneux. Ce faisant, elle (stratégie) participe à la mise en place de nouvelles dynamiques économiques en milieu rural permettant le développement d'un prélevement durable de combustibles ligneux, dans le cadre plus global de la gestion des ressources naturelles.

A la lumière des résultats obtenus, les axes prioritaires d'intervention pour l'année 1996 seront :

- l'amélioration de la planification des actions ;
- la formation des agents et des producteurs ruraux ;
- la protection de l'Environnement,
- la gestion et l'aménagement des forêts domaniales, des parcs et réserves de faune ;
- le développement de la pêche et de la pisciculture ;
- l'amélioration de l'approche du service en direction des populations ;
- la promotion des produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- l'application de la législation dans les domaines, des ressources forestières, fauniques et halieutiques.

# **ANNEXES 1**

**SITUATION D'EXECUTION DES BUDGETS DE LA COMMISSION  
NATIONALE DES RESSOURCES FORESTIERES,  
FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES**

**A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

IMPUTATIONS	CREDITS NOTIFIES	CREDITS ENGAGES
<b>2.631.000 : Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques</b>		
11.00.00 : Personnel	79.913.815	79.913.815
12.00.00 : Matériel - Fonctionnement du Service	47.690.000	47.690.000
12.10.00 : Besoins nouveaux des Services	4.061.000	4.061.000
16.00.00 : Frais de transport	21.338.000	21.338.000
Total :	153.002.815	153.002.815
<b>4.631.100 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques Kavés</b>		
11.00.00 : Personnel	34.000	34.000
12.00.00 : Matériel - Fonctionnement du Service	1.507.000	1.507.000
16.00.00 : Frais de transport	444.000	444.000
Total :	35.951.000	35.951.000
<b>4.631.200 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques Koulikoro</b>		
11.00.00 : Personnel	78.500.000	78.500.000
12.00.00 : Matériel - Fonctionnement du Service	1.507.000	1.507.000
16.00.00 : Frais de transport	444.000	444.000
Total :	80.451.000	80.451.000
<b>4.631.300 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques Sikasso</b>		
11.00.00 : Personnel	153.500.000	153.500.000
12.00.00 : Matériel - Fonctionnement du Service	1.507.000	1.507.000
16.00.00 : Frais de transport	444.000	444.000
Total :	155.451.000	155.451.000

<b>4.631.400 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques Sépou</b>		
11.00.00 : Personnel	70.600.000	70.600.000
12.00.00 : Matériel - Fonctionnement du Service	1.507.000	1.507.000
16.00.00 : Frais de transport	<u>444.000</u>	<u>444.000</u>
Total :	72.551.000	72.551.000
<b>4.631.500 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques Mopti</b>		
11.00.00 : Personnel	65.000.000	65.000.000
12.00.00 : Matériel - Fonctionnement du Service	1.507.000	1.507.000
16.00.00 : Frais de transport	<u>444.000</u>	<u>444.000</u>
Total :	57.951.000	57.951.000
<b>4.631.600 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques Tombouctou</b>		
11.00.00 : Personnel	23.000.000	23.000.000
12.00.00 : Matériel - Fonctionnement du Service	1.507.000	1.507.000
16.00.00 : Frais de transport	<u>444.000</u>	<u>444.000</u>
Total :	24.951.000	24.951.000
<b>4.631.700 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques Gao</b>		
11.00.00 : Personnel	15.000.000	15.000.000
12.00.00 : Matériel - Fonctionnement du Service	1.507.000	1.507.000
16.00.00 : Frais de transport	<u>444.000</u>	<u>444.000</u>
Total :	16.951.000	16.951.000
<b>4.631.800 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques du District de Bamako</b>		
11.00.00 : Personnel	21.028.000	21.028.000
12.00.00 : Matériel - Fonctionnement du Service	2.913.000	2.913.000
16.00.00 : Frais de transport	<u>1.017.000</u>	<u>1.017.000</u>
	24.958.000	24.958.000
<b>4.631.900 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques Kidal</b>		
11.00.00 : Personnel	1.500.000	1.500.000
12.00.00 : Matériel - Fonctionnement du Service	1.507.000	1.507.000
16.00.00 : Frais de transport	<u>891.000</u>	<u>891.000</u>
Total :	3.898.000	3.898.000
<b>3.631.140 : Opération Aménagement et Productions Forestières</b>		
11.00.00 : Personnel	27.362.048	27.362.048

	<b>Total :</b>	<b>27.362.048</b>	<b>27.362.048</b>
<b>3.632.500 : Opération Pêche Mopti</b>			
11.00.00 : Personnel	29.125.000	29.125.000	
12.00.00 : Matériel - Fonctionnement du Service	9.609.000	9.609.000	
13.00.00 : Indemnités	1.393.000	1.393.000	
14.00.00 : Frais postaux	68.000	68.000	
16.00.00 : Frais de transport	8.927.000	8.927.000	
18.00.00 : Entretien des bâtiments	0	0	
21.00.00 : Participation au fonctionnement	<u>17.696.000</u>	<u>17.696.000</u>	
<b>Total :</b>	<b>66.818.000</b>	<b>66.818.000</b>	
<b>3.634.500 : Opération P.N.B.B. et Réserves Adjacentes</b>			
11.00.00 : Personnel	26.879.467	26.879.467	
12.00.00 : Matériel - Fonctionnement du Service	15.426.000	15.426.000	
16.00.00 : Frais de transport	<u>7.260.000</u>	<u>7.260.000</u>	
<b>Total :</b>	<b>49.565.467</b>	<b>49.565.467</b>	
<b>3.645.200 : Centre de Formation Pratique Forestier de Tabacoro</b>			
11.00.00 : Personnel	12.089.755	12.089.755	
12.00.00 : Matériel - Fonctionnement du Service	937.000	937.000	
16.00.00 : Frais de transport	<u>1.226.000</u>	<u>1.226.000</u>	
	<b>14.252.755</b>	<b>14.252.755</b>	
<b>TOTAL BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>784.114.085</b>	<b>784.114.085</b>	

**B. - BUDGET EQUIPEMENT CF 89**

IMPUTATION	CREDITS NOTIFIES	CREDITS ENGAGES
<b>2.631.1525 : Equipment Directions Régionales et Services des Ressources Forestières Fauniques et Malédictiques</b>		
31.21.21 : Fonctionnement lié à l'investissement	8.549.500	8.549.500
34.00.00 : Acquisition de matériel technique	11.000.000	11.000.000
35.00.00 : Matériel de transport	1.913.000	1.913.000
Total :	21.462.500	21.462.500
<b>2.631.1551 : Reboisement - Plantation</b>		
32.00.00 : Travaux et constructions	14.000.000	14.000.000
34.00.00 : Acquisition de matériel technique	5.288.000	5.288.000
Total :	19.288.000	19.288.000
<b>2.631.1526 : Protection - Aménagement - Forêt et Parcs Nationaux</b>		
31.12.52 : Alimentation	2.950.000	2.950.000
31.16.16 : Fonctionnement lié à l'investissement	5.000.000	5.000.000
31.21.21 : Fonctionnement lié à l'investissement	9.000.000	9.000.000
31.22.22 : Fonctionnement lié à l'investissement	1.238.000	1.238.000
	18.188.000	18.188.000
<b>TOTAL BUDGET EQUIPEMENT - INVESTISSEMENT</b>	<b>58.938.500</b>	<b>58.938.500</b>

## **ANNEXES 2**

**SITUATION DU PARC AUTOMOBILE AU 31 DECEMBRE 1995**

DESIGNATION	N° IMMATRICULATION	OBSERVATIONS
<b>1. Direction Nationale des RFFH</b>		
Land-cruiser Toyota Turbo	ITRM 5959 - A	Tres bon
Land-cruiser Toyota	ITRM 4762 - A	Bon
Jeep Cherokee	ITRM 3007 - A	Passable
Kunner Toyota	ITRM 3702 - A	Bon
Toyota Corolla XL	ITRM 4765 - A	Bon
Renault 21	ITRM 2431 - A	Bon
Renault 12	ITRM 3071 - A	Passable
Renault 12	ITRM 3072 - A	Passable
Renault 19	ITRM 3006 - A	Passable
Renault 12	ITRM 2654 - A	Passable
Peugeot 504 Breack	ITRM 4162 - A	Mauvais
Land-cruiser Toyota	ITRM 7457 - A	Passable
Land-cruiser Toyota	PNUD	Bon
<b>2. Direction Régionale des RFFR, Kayes</b>		
Toyota Pie-up 2 cabines	ITRM 4622 - A	Tres bon
Nissan Pick-up 2 cabines	2RMH 1963	Mauvais
Mercedes 300 CD	ITRM 0757	Mauvais
Nissan Pick-up 2 cabines	NU 61 1647 - A	Mauvais
Land-Cruiser 1 cabine	NU 61 3842 - A	Passable
Nissan Pick-up 2 cabines	ITRM 9954 - A	Mauvais
Land-Rover PU	2 RMD 4234	Epagé
Mercedea BENZ	01-CD-1441	Mauvais
Toyota Hilux 28 D	2RMJ 4080	Bon
Land-Rover 110	S/N°	Mauvais
Mitsubishi pick-up	2RMJ 7651	Bon
Toyota Hilux PLJ	2RMH 6518	Passable
Nissan Pick-up 2 cabines	ITRM 1446 - A	Mauvais
Land-cruiser	NU 61-3041 - A	Bon
Toyota Hilux 1 cabine	2RMH 2936	Passable
Toyota Pick-up 1 cabine	2RMH 1796	Passable
Carrion U NIMOG	ATRM 2465	Mauvais
<b>3. Direction Régionale RFFR, Koulikoro</b>		
Land Cruiser	NU 61 0350 ARM	Assez bon
Toyota pick-up 1 cabine	NU 61 0265 - A	En panne
Toyota 2 cabines	ITRM 4275 - A	Bon
Toyota 1 cabine	ITRM 2835 - A	Accidentée
Toyota 1 cabine	ITRM 2836 - A	Mauvais
Toyota 1 cabine	ITRM 2837 - A	Passable
Toyota 2 cabines	ITRM	
Mitsubishi pick-up	2RMJ 7509	Bon

Toyota Hilux	2RMJ 2488	Bon
Toyota Hilux	2RMJ 1797	Mauvais
Land-cruiser	2RMG 9557	Bon
Land-rover	2RMF 3547	Mauvais
Peugeot 504 bâchée	2RMG 4208	Bon
Toyota 2 cabines	NU 61 3639 - A	Mauvais
Toyota 2 cabines	NU 61 2115 - A	Bon
<b>4. Direction Régionale des RCFH Sikasso</b>		
Toyota 2 cabines	ITRM 3285 - A	Accidenté
Land-Cruiser	ITRM 3286 - A	A reformer
Peugeot 405	ITRM 1821 - A	Passable
Land-cruiser	3RMD 3083	Passable
Toyota 2 cabines	ITRM 3963 - A	Bon
Toyota 2 cabines	ITRM 4225 - A	Bon
HZ 80	ITRM 5422 - A	Bon
Toyota Hilux	ITRM 3288 - A	Mauvais
Toyota Hilux	ITRM 4261 - A	Bon
Toyota Hilux	ITRM 4263 - A	Bon
Toyota Hilux	ITRM 4260 - A	Bon
Toyota Hilux	ITRM 5451 - A	Bon
Toyota Hilux	ITRM 4193 - A	Mauvais
Toyota Hilux	ITRM 4226 - A	Bon
<b>5. Direction Régionale des RCFH Ségaou</b>		
Toyota Mini car	ITRM 4032 - A	Sur cale
Peugeot 505	ITRM 2957 - A	Passable
Toyota 4x4	2RMH 2940	sur cale
Toyota 4x4	2RMH 2167	Sur cale
Toyota 4x4	ITRM 4618 - A	Bon
Toyota HILUX	2RMH 5822	Sur cale
Toyota 2x4	ITRM 3921	Passable
Toyota	ITRM 9202	Sur cale
Toyota	2RMJ 4080	Passable
Toyota	ITRM 3421 - A	Passable
Toyota	ITRM 5351 - A	Bon
Toyota	ITRM 3180	Passable
Toyota	ATRM 2989	Sur cale
Toyota	ATRM 3179	Passable
<b>6. Direction Régionale des RCFH Montélimar</b>		
Toyota Hilux	2RMH 5823	Passable
Nissan 2 cabines	ITRM 2838 - A	Bon
Nissan 2 cabines	ITRM 2670 - A	Bon
Toyota 2 cabines	ITRM 4592 - A	Sur Cale
Land-cruiser PU	2RMF 3771	sur cale
Land cruiser PU	2RMF 3772	sur cale

1.Land Rover chassis court Land-rover car Peugeot 404 bâchée Jeep - cherokee Jeep - cherokee Toyota PU Land rover 109 Land Rover PU Land cruiser PU Land Rover 110	ITRM 0949 - A ITRM 0835 2RMF 9948 ITRM 4550 - A ITRM 4551 - A 2RMJ 1795 7665 - ww 165 66 RM 8182 2RMP 3630 ITRM 9190	Sur Cale sur cale sur cale Bon Bon Passable Sur cale Panne Bon
<b>7. Direction Régionale RERH Tombouctou</b>		
Miva 1600 Toyota hilux Toyota hilux Land-rover 110 Toyota Land-rover 109 Land-rover 110 Land rover 110 Land cruiser Toyota Hilux.	NU 61 0114 RM 2RMJ 5925 2RMJ 5413 ITRM 3528 - A ITRM 2249 - A 2RME 7209 ITRM 3529 - A 2RME 3631 2RMH 2941	Epavé Mauvais Bon Bon Passable Epave Passable Epavé Epavé Mauvais
<b>8. Direction Régionale des RERH GAO</b>		
Toyota Land cruiser Toyota Hilux Toyota Hilux	2RMH 6932 ERMH 5826 2RMH 2942	Passable Passable Mauvaise
<b>9. Direction Régionale RERH de Kidal</b>		
Toyota BJ 60	ITRM 1146 - A	Passable
<b>10. Direction Régionale RERH D/Panakro</b>		
Peugeot 504 bâchée Peugeot 504 bâchée	ITRM 3121 ITRM 3122	Bon Bon
<b>11. Centre de Formation Pratique Forestier de Tabakoré</b>		
Tracteur Renault 651-45 Bus Renault SG 4 Bus toyota Toyota BJ 60 Toyota 2 cabines Toyota 2 cabines Toyota 1 cabine Peugeot 405	3RMD 2441 3RMD 2442 ITRM 3515 - A ITRM 3080 - A ITRM 3491 - A ITRM 3538 - A ITRM 4091 - A ITRM 4206 - A	Parcé Passable Bon Parcé Passable Hors d'usage Passable Passable

<b>12. Opération Pêche Magrit</b>		
Peugeot 505 break	SRMD 1939	Passable
Land rover car	S/N	Passable
Peugeot 504 bâchée	2RMG 4157	Passable
Peugeot 504 bâchée	5RMD 1940	Passable
Land - rover PU	S/N	Passable
Land rover PU	S/N	Passable
Toyota Mini Bus	5RMD 1677	Passable
<b>13. Opération Parc National de la Boucle du BAOULE (OPNBB)</b>		
Land rover PU	2 RME 7208	Epave
Land rover bâchée	2RMP 3003	Sur cale
Berliet camion GL 900	2MRF 3843	Passable
Peugeot 404 bâchée	2RMG 1758	Sur cale
Renault 12 berline	2RMG 5460	P. à la réforme
Toyota 2 cabines	2RMH 3877	sur cale
Toyota 2 cabines	2RMH 3083	Passable
Toyota 1 cabine	2RMH 5824	Bon
Noyellevac 120 G	S/N	Bon
MB Trac 1300	S/N	Sur cale
Volkswagen PU	S/N	Sur cale
Camion Mercedes 1513		Sur cale
Land-rover 110	61 NU 5369 - A	Bon
Peugeot 405 berline	61 NU 3950 - A	
Toyota cruiser PU	61 NU 1277 - A	
Toyota B 560	61 NU 4510 - A	
Land rover 130	61 NU 7009 - A	Bon
Camion Mercedes	ETRM	Passable
Toyota cruiser		

## **ANNEXES 3**

## I - RECETTES

Tableau n°1  
DIRECTION REGIONALE DES RESSOURCES FORESTIÈRES FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES KAYES

POSTES	BAFOULABÉ	SIENNA	KÉNIÉGA	MÉTA	KAYES	YELLIRANE	TOTAL
JANVIER	320200	31000	102750	1004725	401300	0	1859275
FÉVRIER	171750	88250	28500	856750	615700	154500	1912450
MARS	24500	0	404750	1041300	302250	0	1862800
AVRIL	268600	1173450	215000	1436900	772500	196000	3080390
MAI	200875	0	37250	818000	387100	146450	1607575
JUIN	407800	141000	50000	5086000	159500	142500	1387000
JUILLET	0	275250	15290	451600	184000	18600	828500
AOUT	143350	0	0	924000	173875	0	844225
SEPTEMBRE	58100	0	0	222000	34500		312800
OCTOBRE	48850	0	41800	378000	346600		616320
NOVEMBRE	16250	0	0	419875	474750	82250	1038125
DÉCEMBRE	185500	0	42000	585000	446000	57500	1312050
TOTAL	1574415	708445	1611350	1270380	4341074	807700	16833210

Tableau n°2 DIRECTION REGIONALE DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES KOULOKANI

POSTES	BANJAMBA	DIOULYA	KANGABA	KATI	KOULIKOR	KOLOKANI	TOTAL
MARS	987 60	341 250	175 750	615 800	247 250	171 000	1 149 800
JANVIER	0	28 200	116 000	126 250	57 4750	27 950	253 1250
FÉVRIER	131 650	52 000	259 000	131 6250	41 01 50	35 8450	260 7500
MARS	150 500	104 750	193 750	87 1500	56 8050	11 2050	304 4400
AVRIL	237 50	44 750	429 000	186 0850	49 700	36 450	362 9700
MAI	158 900	98 4250	283 000	160 0800	51 9850	36 250	377 4850
JUIN	68 500	68 500	137 750	120 250	38 8535	62 980	329 4555
JUILLET	0	57 6250	165 000	142 800	24 7375	4 7800	298 8925
AOUT	0	54 200	178 500	169 400	40 970	0	221 820
SEPTEMBRE	0	111 250	90 1650	89 000	20 860	30 7750	225 790
OCTOBRE	111 250	216 750	100 250	122 1750	28 880	30 000	475 900
NOVEMBRE	9 250	0	22 500	133 5050	65 7125	17 500	220 7125
DECEMBRE	32 5100	0	24 500	140 8880	12 4884	16 5700	183 9464
TOTAL	133 4660	244 850	232 500	1 133 4660	1 133 4660	1 133 4660	1 133 4660

TABLEAU N°3  
CHIFFRES REGIONAUX DES REVENUS POUR LES CHAMPS ET HAUTEURS D'ACCEES

POSTES	EDUCATION	MADOLLO	KOLODDE	KOUTALI	BIKASSO	YANFOULIA	TOTAL
MARS							
JANVIER	199000	126000	28600	202600	251750	8000	616350
FEVRIER	211200	71500	100000	186825	427000	78500	1070775
MARS	254200	29500	123750	245375	373100	214500	1298475
AVRIL	268360	59600	129000	134600	317500	122000	1029850
MAI	288360	160000	21750	116250	136000	222500	888850
JUIN	241000	74500	244000	239100	269250	343000	1388850
JUILLET	288000	97500	108000	208650	246250	188500	1088050
AOUT	0	88850	107250	120500	207000	388750	872450
SEPTEMBRE	300250	45750	117200	165160	217000	1010250	1853800
OCTOBRE	201500	38000	83000	308250	426465	197250	1265485
NOVEMBRE	128250	43250	151700	141850	682000	143500	1208000
DECEMBRE	312250	116750	88900	482850	386500	28900	2647250
TOTAL	877300	719500	2113400	2544660	3511513	3146710	16110446

Tableau n°4  
DISPOSITION DES BESOINS EN RÉSOURCES FINANCIÈRES ET FINANCIERES MÉMOI

POSTES	BARRAGE	BLA	IMAGNA	MONDO	SEGUO	TOTAL
INVS						2516200
JANVIER	37850	178350	436750	635750	380000	801600
FEVRIER	161850	317650	301700	692250	458200	1449650
MARS	273300	363800	1055600	734200	717900	1491650
AVRIL	286100	300000	1540000	862400	814160	1219150
MAI	184000	598250	987450	549700	5900625	1161050
JUIN	72500	247600	627450	436600	290850	1022750
JUILLET	125100	213000	1098800	310350	170000	821975
AOUT	58000	31000	218000	98400	203150	216100
SEPTEMBRE	22000	98000	127250	141800	159000	507900
OCTOBRE	7750	102500	347000	543650	170500	671500
NOVEMBRE	57250	162375	588600	788000	208750	1510400
DECEMBRE	117800	160275	2178700	728475	92450	883425
TOTAL	1491850	2716350	9493500	6457175	4012675	11714060
						39127150

Tableau n°3 DIRECTION RÉGIONALE DES RÉSOURCES FORESTIÈRES FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES MOPTI

MOIS	BANDIAWARA	BANKASS	DJENNE	DOUENTZA	KORO	MOPTI	YOUWAROU	TOTAL
MARS	325500	261450	883600	3875000	101700	828875	311000	2904025
JANVIER	283000	238800	702060	3288650	88900	1140500	384000	3178800
FÉVRIER	309700	234650	442250	3250000	98800	568250	1177750	3176200
MARS	341250	123850	253000	710875	54200	362200	1504000	3378075
AVRIL	0	226100	270000	495300	41500	278000	554000	1834500
MAI	530000	58300	165000	403000	88000	348375	716500	2328175
JUIN	238500	162150	101150	458500	42500	41000	254600	1316300
JUILLET	21000	104000	69100	234000	28000	28000	72000	547100
AOUT	0	128500	51600	237500	35700	174750	13750	1018300
SEPTEMBRE	251750	48000	52750	205500	54600	322750	0	1118500
OCTOBRE	436000	20000	43690	274800	368500	134400	2268500	951250
NOVEMBRE	116750	574750	622250	558125	176000	588625	871750	3769000
DECEMBRE	0	156800	491880	644100	444475	1218600	24010724	
<b>TOTAL</b>	<b>3377250</b>	<b>1194300</b>	<b>38814</b>	<b>481880</b>	<b>644100</b>			

Month	Year	Period	Actual		Budget		Variance	
			Revenue	Cost	Revenue	Cost	Variance	Variance %
January	2023	Q1	12000	8000	11000	7500	1000	13.3%
February	2023	Q1	13000	8500	12000	7800	1000	13.3%
March	2023	Q1	14000	9000	13000	8200	1000	13.3%
April	2023	Q2	15000	9500	14000	8500	1000	13.3%
May	2023	Q2	16000	10000	15000	9000	1000	13.3%
June	2023	Q2	17000	10500	16000	9500	1000	13.3%
July	2023	Q3	18000	11000	17000	10000	1000	13.3%
August	2023	Q3	19000	11500	18000	10500	1000	13.3%
September	2023	Q3	20000	12000	19000	11000	1000	13.3%
October	2023	Q4	21000	12500	20000	11500	1000	13.3%
November	2023	Q4	22000	13000	21000	12000	1000	13.3%
December	2023	Q4	23000	13500	22000	12500	1000	13.3%
		Total	240000	140000	230000	130000	10000	13.3%

卷之三

卷之三

PRINCIPLES OF MATTER AND ENERGY

Tableau n°4

## ESTIMATION PREVISIONNELLE DES RESSOURCES FORESTIERES STATIONNEES ET MAINTENUES KEDAL.

POSTES	KEDAL
MARS	0
JUIN	0
FEVRIER	51000
MARS	41150
AVRIL	5900
MAI	12800
JUIN	0
JUILLET	5000
AOUT	0
SEPTEMBRE	16000
OCTOBRE	18750
NOVEMBRE	11000
DECEMBRE	0
TOTAL	501250

卷之三

Tableau n°10. Tableau récapitulatif des recettes nettes de l'Etat pour l'année 1952							
Régions	Recettes d'exposition			Recettes de transmission			Total
	Fonction	Général	Total	Fonction	Général	Total	
Kayes	12873850	1312000	14583850	2708750	30000	3038750	17675200
Kalâkâto	1834000	1862000	3696000	1210125	48789	1214995	35338735
Kalâkâto District	2941673	17092	295915	495715	0	495715	4888740
Bamako District	811500	358000	1169150	17092	23590	1732815	156844865
Sikasso	1076450	2363500	3439950	1381150	243750	1622750	38025250
Sikasso	357500	7954175	8311675	32694100	6227750	3952200	31558950
Ségou	22891425	40000	22931425	1260750	231375	1284100	1674825
Mopti	15407475	12861250	28268125	12658125	0	12658125	11927885
Tombouctou	5406500	0	5406500	10772900	622125	10835125	4367210
Gao	986800	1000	987800	0	4320850	4320850	23300
Nord	134750	0	134750	0	194750	194750	0
Total	83445215	16303176	25459001	11342359	11946723	1174590	842230
	1000						1548886740

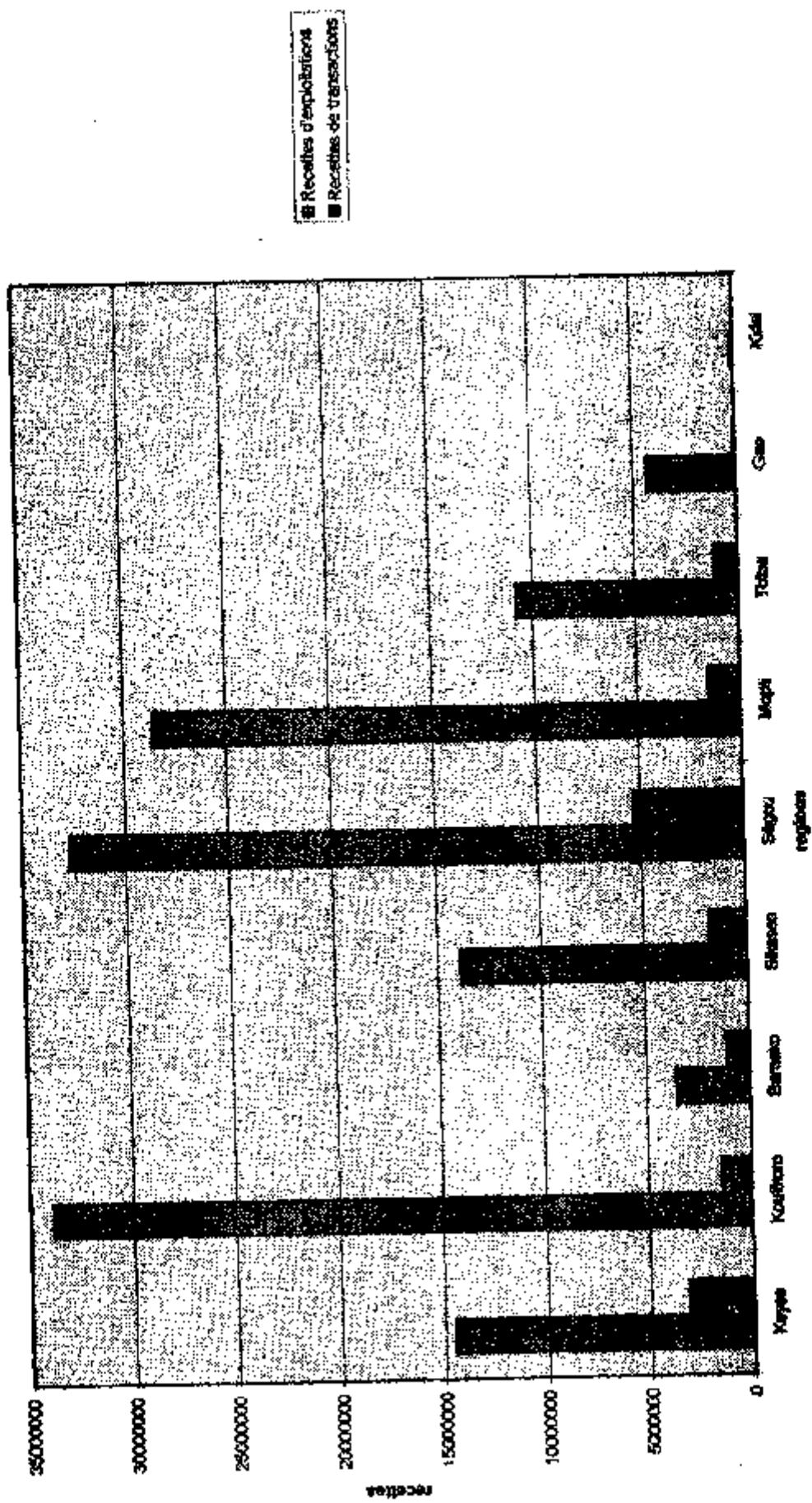
卷之三

Tabelle n°11 Rendime del recocimiento per mese di lire d'ogni tipo						
Regioni	Capitale	Città metropolitana	Sicilia	Sardegna	Mare	Taranto
Emilia						
Liguria	Genova	1872300	6617850	2897800	3459025	688250
Piemonte	2116875	2541250	1136775	3781300	4833525	110450
Fvg	1912400	2502500	1301475	4916300	3556900	140220
Marche	1852800	3152800	1058850	5612700	3678575	224375
Abruzze	3167835					
Mc	1826075	3895700	805850	4720825	1854000	126640
Calabria	1411750	3641850	1424850	2590650	2388175	121450
Basilicata	949750	3338835	105650	2627430	1388300	468325
Puglia	1147425	1400050	504475	1054175	599100	848875
Apulia	1767350					
Sardegna						
Capo						
Ogliastra						
Novara						
Dal						
Totali						

Tableau n°12 : Evolution des recettes fiscales de l'Etat (en milliards de francs)

Années d'exercice	Taux d'inflation					Taux	
	1986	1987	1988	1989	1990		
1986	11574790	817795	2330728	13972853	17173880	245275	1985119
1987	14694494	191042	4038550	4718066	193832106	224270	208871
1988	13754175	82476	4466007	6538600	169495105	17128677	255437
1989	13228048	68622	4118275	8493518	12224689	13617780	1571740
1990	12335111	7499	4396215	61942	94442140	12240010	1688970
1991	12254775	74100	425526	342557	767470	1216000	807630
1992	12244889	87100	184601	211393	8100460	12220026	777790
1993	12244889	125100	136601	15442	802752	12220026	411790
1994	12244889	125100	136601	15442	802752	12220026	342780
1995	12244889	125100	136601	15442	802752	12220026	243775
1996	12244889	125100	136601	15442	802752	12220026	1611536
1997	12244889	125100	136601	15442	802752	12220026	810892

## Revenues from Utilities 1998



### EXPLOITATIONS FORETS

Tableau n°13 :

Périmé	Bois d'oeuvre	Bois de service	Bois chauffage	Débûchement	Autres	TOTAL
Koyes	463000	474850	1673000	47500	347500	2606450
Guiglaké	168000	564500	157500	0	76200	857200
Dialla	219500	68700	34500	0	0	2537700
Koulibié	137000	242800	121250	35000	0	592850
Dia	208000	1031550	4857550	0	542900	8501100
Nioro	52000	64000	336150	0	0	874650
Yammané	128000	363200	158000	32500	25000	708700
Total	1348888	2878490	7941480	118000	1291680	12904480
Koulikoro	303000	25800	4244435	33750		4810885
Gnambé	151250	104300	903450	47500	24000	1130880
Dialla	1180000	30750	4802100	45000		8067850
Koungou	1061500	224250	536100	6250		1520100
Sid	787500	241150	12261700	0	2000	13292350
Wokani	153600	50000	2753850	5000	7500	2911950
Nioro	206000	107200	387300	0		710500
Total	3832780	787480	28883634	137500	33888	36844234
Mankoo	611600	0	0	0	0	611600
Gnawao	336500	236750	2336050	15000	0	2624300
Guigouni	363000	506000	2121950	0	0	2073650
Ndiolo	78000	15000	250700	5000	0	346700
Mankondiéba	459500	68450	262250	60000	0	351200
Koulikoré	377000	138400	1284450	202500	0	2002350
Mankoo	981500	70000	576250	42500	0	1872250
Yamoussoukro	1260000	636000	1668000	70000	0	1026800
Dial	2962000	843890	7928480	588888	0	10849888
Nioro	838000	836000	7200800	222500	0	8089100
Guigouni	171600	193600	561400	17500	0	544600
Dia	546000	207650	1302575	132500	0	2188725
Mankoo	3068500	2017250	624850	334000	0	3284600
Nioro	72500	288400	3541800	12000	0	3914800
Guig	474000	627000	1431300	478750	0	3211050
Yamoussoukro	411500	453400	420250	363750	0	1689600
Total	2822080	4821380	16862875	1561080	0	24311178
Mopti	152000	48850	536875	0	0	740725
Bidjigare	53000	454050	2866850	7500	0	3471200
Binkoro	221000	842150	128100	115000	0	1307250
Gommé	17500	387750	492800	20000	0	928150
Guigouni	282000	388550	3285000	35000	0	3080650
Nioro	78500	90700	568400	10000	0	745800
Guigouni	30000	164000	1464500	85000	0	1743800
Moussourou	95000	161000	2497000	0	0	2763000
Total	927000	2549050	11832425	272590	0	18678975
Guigouni	2000	38500	528300	0	0	570800
Dia	9000	128000	377500	10000	0	522800
Guigouni	68000	51000	141400	10000	0	270400
Guigouni	17000	1740250	1010300	0	0	2797550
G. sherou	168000	361000	786250	5000	0	1297250
Total	262800	2320750	2823750	26000	0	3431880
Nioro	0	341000	235800	0	0	575800
Guigouni	15000	62250	108050	0	0	1633500
Dial	2000	0	20800	0	0	22800
Dial	9000	45700	90400	0	0	145100
Total	26000	448650	462550	0	0	927980
Total	0	86150	98450	0	0	184780
Total général	12652268	14538650	79463135	2526000	1326680	101666136

**Exploitation chasse et pêche**

Tableau n° 14 :

Postes	Chasse	Pêche
Kayes	15000	468500
Baloutabe	44000	556000
Diéma	0	0
Koniéba	0	130500
Kita	110000	208000
Nioro	0	9000
Yélimané	0	0
Total	169000	1372000
Kossoïtoro	80000	538000
Banambe	115000	0
Dioïla	0	357500
Kangaba	15000	423000
Kati	1366000	337500
Kolokani	30000	5000
Nara	30000	0
Total	1636000	1682000
District	2341875	170000
Sikasso	108000	708000
Bougourit	7500	137500
Kedidjo	62500	312000
Kolondiéba	0	118000
Koutiala	0	40000
Yanfolila	177500	1046000
Yorosso	2500	0
Total	368000	2383500
Segou	2500	1920060
Bansouli	0	557000
Bla	30000	108000
Macina	0	3020750
Niono	62500	1987875
San	110000	360500
Tominian	152500	0
Total	367500	7984175
Mopti	0	3548250
Bandiagara	0	0
Bankass	15000	301000
Djenné	20000	2686750
Douentza	0	26000
Koro	5000	0
Tenenkou	0	2553500
Youwarou	0	3434750
Total	40000	12861250
Tombouctou	0	1258500
Diré	0	1307250
Goundam	0	868250
Niafunké	0	1166500
G. rharous	0	598600
Total	0	5341000
Gao	1000	1430000
Araongo	0	1288750
Bounem	0	668250
Menaka	0	0
Total	1000	3385000
Kidal	0	0
Total général	5503175	34925925

Tableau n° 16

Recettes Forestières 1995  
Contentieux

Poètes	Forêts	Chasse	Pêche	V.A.S	Total
Kayes	870375	0	11250	0	881625
Berkouké	317625	0	0	0	317625
Diéma	380250	7500	0	0	387750
Kaniéba	225000	0	0	0	225000
Kita	748500	390000	18750	3000	1180250
Nioro	63000	0	0	0	63000
Yélimané	89000	0	0	0	89000
Total	2709750	397500	38600	3000	3146200
Koulikoro	103125	11250	5625	0	120000
Bamako	67750	0	0	750	68500
Diallo	45750	0	7500	0	53250
Kangaba	0	0	98250	0	98250
Kati	33750	0	30000	0	63750
Kolokani	416250	37500	46000	0	499750
Nara	523500	0	0	0	523500
Total	1210125	48750	198375	750	1448000
District	486750	213750	0	419865	1126665
Sikasso	22500	0	0	143985	166465
Bougouni	0	0	0	0	0
Kedougou	0	0	0	0	0
Kolondiéba	1041000	49500	0	10800	1101300
Koutiala	265375	187500	0	22275	486150
Yamfoïde	7500	0	22500	0	30000
Yorosso	0	0	0	0	0
Total	1366375	237900	22600	177848	1782918
Segou	543750	0	148250	5400	605400
Béoussou	0	0	0	0	0
Bla	426375	0	7500	0	433875
Macina	2474250	0	860000	0	3134250
Niono	390750	243750	37500	0	572000
San	328125	0	0	3000	331125
Tominian	64500	0	148250	0	64500
Total	4227750	243750	851250	8400	5331180
Mopti	126000	15000	86250	37500	264750
Bendiavara	36000	0	0	0	36000
Bonkès	153750	0	0	7500	161250
Djenné	33750	0	7500	0	41250
Douentza	603000	0	0	0	603000
Koro	97500	0	0	0	97500
Témenkou	198750	18750	122625	0	340125
Youwarou	12000	0	15000	3750	30750
Total	1260750	33750	231375	48750	1674425
Tombouctou	41625	0	321585	0	363190
Diré	50250	0	0	32625	82875
Goundam	49675	0	15000	45000	108675
Nafunké	66000	0	30000	83250	176250
G. rharous	414375	0	0	5800	419875
Total	622125	0	366365	168475	1188185
Gao	45000	1000	0	18750	108750
Ansongo	0	0	0	0	0
Blouram	0	0	0	0	0
Menaka	0	0	0	0	0
Total	45000	1000	0	18750	108750
Total général	11950125	1174500	1691818	842230	16658870

Tableau n°18 **Productions forestières 1985****Bois de chauffe et charbon de bois**

Postes	Bois de chauffe en stères	Charbon de bois en quintaux
Ibayes	7430	750
Bafoulabé	777,5	8
Diéma	160	10
Koniéba	467,5	111
Kits	22014	1019
Nioro	2637	43
Yémené	795	0
Total	34281	1941
Koulikoro	16289,67	3946
Benambaré	3113	723,4
Dioïla	7117,5	13524,4
Kangaba	1478	970
Kati	42796,25	14808,2
Kolokani	5561	9675
Nara	1764	178
Total	78121,42	40725
District	0	0
Sikasso	9648	1628
Bougouni	6328	3427
Kadiolo	891	274
Kolondiéba	97	664
Koutiala	3475,5	2357,4
Yamoussoukro	1150	1283
Yorosso	1350	64
Total	22937,5	9705,4
Ségou	28425,5	6082
Bancouali	2157	520
Bla	5451	849,5
Maoïna	2913	106
Niono	17542	128
Sen	6981	140
Tominian	1334	817
Total	64803,5	8488,5
Mopti	2150	435,5
Sedougagara	6052	6977
Bankass	583	50
Djenné	1903,25	449
Douentza	16415	5
Koro	2787	44
Tenenkou	7072,5	205
Youwarou	12415	56
Total	49387,75	8224,5
Tombouctou	400	1797,2
Dire	1660	190
Goundam	632	80
Niafunké	4896,5	44
G. rharoué	2045	1425
Total	9723,5	3616,2
Gao	833	168
Araougo	487,5	34
Bourem	97,5	0
Menaka	447	4
Total	1885	206
Kidal	443	40
Total général	262162,7	72843,6

Tableau n°17

## Productions Forestières 1995: Bois d'œuvre et d'industrie

Postes	calendrier	Lingué	Vene	Dougouré	Sau	Sanan	Kapodier	autres essences
Kayes				45			66	182
Berkelé	4			13			23	72
Dialoulé				8			125	11
Korofina			4	1			3	112
Kita	4	3	1	17	8		28	58
Nioro				0			18	25
Yélingué				1			5	119
Total	5	3	5	85	0	0	301	562
Koulikoro	18	2		7	12		3	
Bamako				16	1		10	9
Dialla	47	3	4	51	109		202	9
Kaniassé	65	1	3	1	207		12	
Kati	35		5	4	75		135	
Kolokani				9			52	5
Nioro	1			0			35	12
Total	187	6	12	35	404		449	34
Djenné	19							4
Sékié	3	0	4	2	51	0	12	78
Sogonni	0	0	11	1	105	13	13	18
Kankollo	2	0	0	0	6	0	3	33
Kolomblé	7	0	8	2	167	4	17	9
Kolokani	18	0	4	15	0	0	67	60
Yamoussacra	12	0	1	0	426	0	15	24
Yorosso	8	0	5	4	3	0	8	2
Total	81	0	31	24	758	17	138	222
Géologu	16	0	8	25	0	0	108	425
Bougouni	1	0	0	10	2	0	10	68
Biss	4	0	0	42	26	0	50	220
Lidjana	2	0	17	3	0	0	26	152
Mina	2	0	0	0	0	0	18	30
Séhi	1	0	12	9	1	0	27	343
Tominian	0	0	12	3	0	0	53	244
Total	26	0	60	32	29	0	293	1800
Wédi	0	0	3					92
Bougouni			2					33
Géologu							39	152
Géologu								18
Géologu								230
Koro	1							68
Témoinkou								42
Yamoussacra								95
Total	1	0	5	0	0	0	39	728
Tombouctou								2
Dié								9
Gao								68
Hadjiké								17
G. Maroua								168
Total								262
Gao								0
Assinio								15
Bamako								0
Mérité								24
Total								0
Kidal	0	0	0	0	0	0		
Total général	271	9	103	263	1191	17	1217	5366

Tableau n°18

Productions Forestières 1996  
Sols de service

Position	Ronier	Doum	Perches	Penchettes	Gaulet	Bam	Bambous	Autres
Kemba	75	3	60	1459		330	4360	8860
Bambousé	270		0	0			260	3400
Doum	1		338	280			260	3400
Kanképe	49		518	50		75	1210	0
Kla	304		180	392		460	4661	40015
Niço	0		12	1620			0	0
Yéllémané	103		490	1674			0	500
Total	882	3	1589	5513		845	18641	52878
Koulakoro	0	0	0	586	0	0	0	0
Bamendzé			217	1570				480
Diklé			5	485			120	20
Kamalé			35	1600			2780	
Kédi	41		43		420	170	164020	
Kokougnou	22			140				60
Nara			18	2000				
Total	83	0	318	6461	420	170	186928	558
Blégniet	0	0	0	0	0	0	0	0
Bilégnie	0	0	0	370	0	0	2520	875
Bougnouni	0	0	200	280	0	580	0	0
Kadiola	0	0	30	0	0	0	0	0
Kokondié	0	0	198	890	0	0	200	0
Koudougou	10	0	388	1260	0	0	261	0
Yembé	0	0	340	20	620	220	220	0
Yoméno	1	0	0	220	210	550	0	0
Total	11	0	1838	2778	630	3880	1666	0
Bogoué	0	0	3550	4720	0	0	0	1388
Bamoum	0	0	889	1285	0	0	0	0
Bia	1	0	425	2678	0	0	0	180
Mézina	463	23	283	6572	0	0	0	13804
Mono	0	0	704	2888	0	0	0	6300
San	0	0	59	16383	0	0	0	0
Tombouctou	0	0	270	9079	0	0	275	172
Total	484	23	8170	43564	0	0	275	21886
Mogué	0	0	209	290	0	0	0	0
Bamoungara	88	0	72	4495	0	0	0	1810
Bamoung	0	0	834	14021	0	0	0	0
Diané	12	0	10	7085	0	0	0	380
Doumouga	0	41	323	5730	0	0	0	250
Koré	0	0	226	1130	0	0	0	0
Tanéniérou	0	93	0	280	0	0	0	1180
Younouyou	0	100	50	1070	0	0	0	0
Total	81	234	1826	34091	0	0	0	3370
Tombouctuo	0	0	0	790	0	0	0	0
Dia	0	0	280	1740	0	0	0	0
Goundam	0	0	0	1020	0	0	0	0
Niérinké	0	1660	115	1280	0	0	0	0
G. maroua	0	0	510	5680	0	0	0	0
Total	0	1660	808	10868	0	0	0	0
Gao		354	0	0	315	0	0	0
Anéngou		0	305	0	330	0	0	0
Bourem		3	0	0	0	0	0	0
Méritga		0	248	170	0	0	0	0
Total	0	357	654	178	645	0	0	0
Kidz	0	0	574	0	0	0	0	0
Total planifié	1611	2277	23074	82572	1895	4688	179382	76640

Tableau n°19

**Commerce des produits de cosmétique (en francs)**  
**contrôle de l'Anseba 1991-1995**

Produits	1991	1992	1993	1994	1995
G. onabique	0	84.029	3.5	330.61	162.43
A. lauré	250	0	0	1519.6	1160
Nettoyage	2000	18.807	0	800	100
Tensioin	508.57	11.3	3.6	785.66	69.49
F. huileux	0.18	0	0	0	0
G. coquillet	198.26	286	658	466	941
Cosmétique	0	0	10	101.21	7.8
Exotique	50	50	0	0	
Nanozérum	0	0	0	0	
Dates		63	0	0	

Tableau n° 20 Délivrance de permis d'exploitation 1993

Postes	bois de chauffe	charbon d'	bois d'œuvre	bois de	chasse	pêche
Kayes	712	103	330	91	1	174
Bafoulabé	100	1	69	41	5	174
Diệma	29	1	110	37	0	0
Kaniéba	43	39	90	132	1	36
Kita	1300	203	92	100	0	57
Nioro	171	7	28	27	15	18
Yélimané	45	0	53	64	0	0
Total	2493	369	772	532	21	461
Koulikoro	1824	558			8	141
Benambra	489	113	27	105	13	0
Diola	456	1426	303	17	0	104
Kangaba	152	83	1		1	134
Kati	4206	2401	182	104	26	101
Kolokani	458	419	58	12	3	1
Nara	208	421	33	78	3	0
Total	7814	5042	802	316	54	461
District					28	25
Sikasso	743	152	120	66	14	173
Bougouni	518	456	97	18	1	45
Kadiolo	59	34	44	3	19	50
Kolondiéba	10	81	103	34	0	26
Kouriala	346	197	109	56	0	0
Yanfolila	99	39	110	47	7	221
Yorosso	123	3	26	28	1	0
Total	1904	372	609	282	43	530
Sagou	1505	418	546	237	1	577
Baoulé	235	58	97	131	0	114
Bla	646	33	917	143	2	21
Macina	421	32	146	780	0	545
Niono	1707	14	38	107	2	486
San	732	15	254	477	0	84
Tominian	172	70	266	237	142	0
Total	6359	540	1684	2094	147	1829
Moss	290	46	76	16	0	1074
Bandiagara	337	67	32	161	0	0
Bankass	5	5	105	366	1	85
Djenré	134	29	9	119	2	633
Douentza	465	1	100	82	0	8
Koro	3143	3	30	37	2	0
Tanankou	993	21	21	83	0	719
Youwarou	1154	3	55	24	0	789
Total	3608	173	426	837	5	3486
Tombouctou	23	60	1	8	0	366
Diré	91	19	3	41	0	397
Goundam	55	5	33	11	0	275
Niafunké	427	8	8	27	0	359
G. rhanous	183	123	53	86	0	132
Total	4312	244	98	172	0	1829
Gao	186	29	0	47	1	261
Ansongo	76	9	8	10	0	236
Bourem	28	0	8	1	0	134
Manaka	27	1	3	10	0	0
Total	315	39	19	88	1	836
Kidal	31	6	0	7	0	0
Total général	26346	7477	4192	4298	288	8982

### recettes d'exploitation

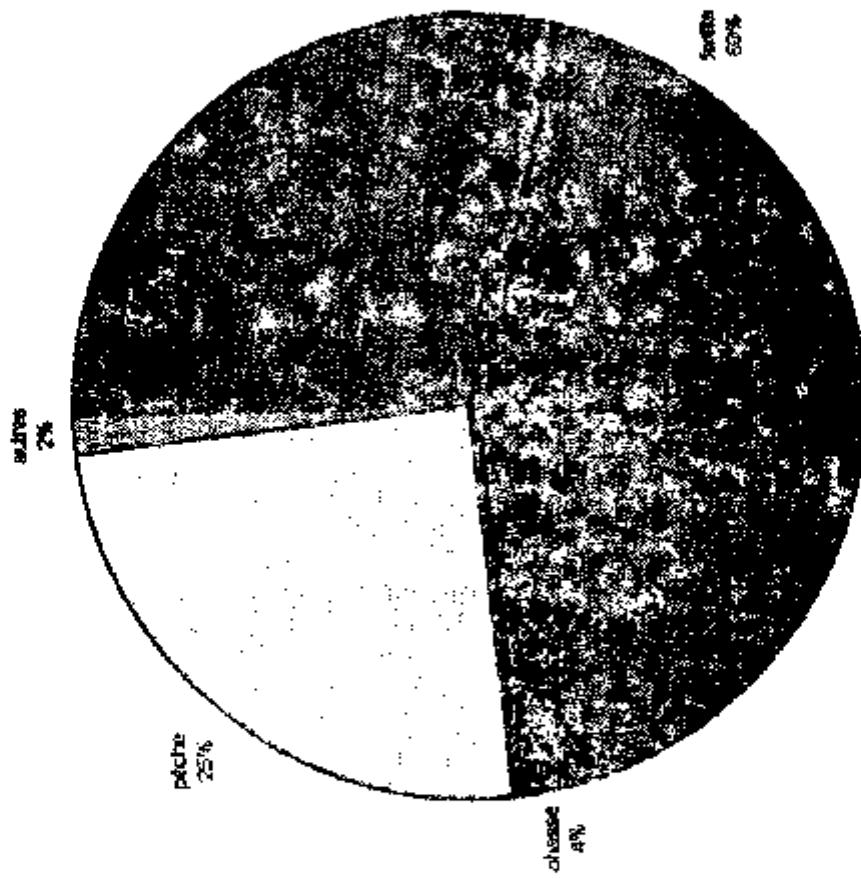


Tableau n°24

Etat des détails

Postes	défrichement	mutilation	Forêts	expl fraud	feu de brousse autres	total	Chasse	Pêche	Total génér
Kayes	24	9	4	1		38		2	40
Bafoulabé	16	1	2			21			21
Diéma		10			1	11	1		12
Kenéba	1					1			1
Kita	33	16	1			53	12	1	66
Nioro	4	1				5			5
Yélimané	4	2				6			6
Total	50	57	22	2	4	135	13	3	151
Koulikoro			8			8	1	2	11
Banamba	6	1	1			8			8
Dioïla		1	2			3	0	2	5
Kangaba	0	0	0	0	0	0	0	12	12
Kati	3	0	0	0	0	3	0	2	5
Kolokani	12	3	6	0	0	21	1	5	27
Nara	15	15	0	0	0	30	0	0	30
Total	36	20	17	0	0	73	2	23	98
District		25	62		71	158	4	0	162
Sikasso	0	0	3			3			6
Bougouni	0	0	0	0		0		0	0
Kedjolo	0	0	0	0		0		0	0
Kolondiéba	11	0	18	2		31			31
Koutiala	5	0	9			14	2		16
Yanfolila	0	0	1			1		4	5
Yorosso	0	0	0			0		0	0
Total	16	0	31	2		49	2	4	55
Segou	10	7	14	4	1	38	0	15	51



Recettes de transactions

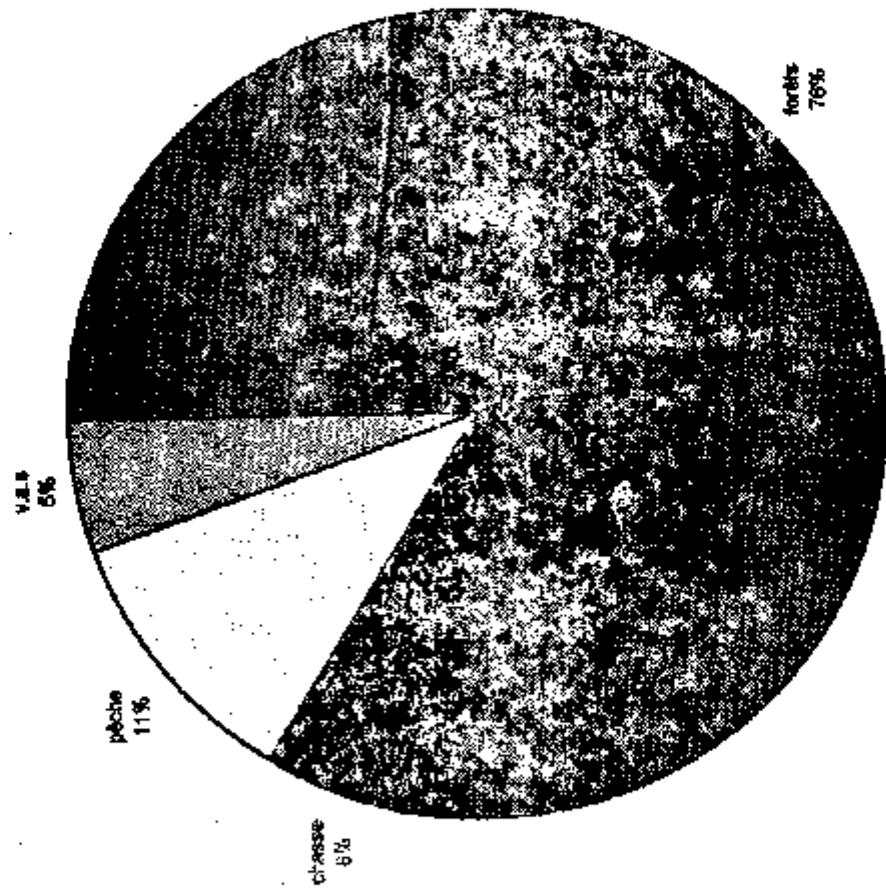


Tableau n°22

Défrichement

<b>Postes</b>	<b>Superficie</b>	<b>Recettes</b>
<b>Kayes</b>	9,5	47500
Bafoulabé		
Diéma		
Keniéba	7	35000
Kita		
Nioro		
Yélimané	6,5	32500
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>115000</b>
<b>Koulikoro</b>	<b>6,75</b>	<b>33750</b>
Banamba	9,5	47500
Dioïla	9	45000
Kangaba	1,5	6250
Kati	0	0
Kolokani	1	5000
Nara	0	0
<b>Total</b>	<b>27,75</b>	<b>137500</b>
<b>District</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Sikasso</b>	<b>3</b>	<b>15000</b>
Bougouni	0	0
Kadiolo	1	5000
Kolondiéba	12	60000
Koutiala	40,5	202500
Yanfolila	8,5	42500
Yorosso	14	70000
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>395000</b>
<b>Segou</b>	<b>44,5</b>	<b>222500</b>
Baraoueli	3,5	17500
Bla	25,5	132500
Macina	66,8	334000
Niono	2,4	12000
San	95,75	478750
Tominian	76,75	383750
<b>Total</b>	<b>316,2</b>	<b>1581000</b>
<b>Mopti</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Bandiagara	1	7500
Bankass	23	115000
Djenné	4	20000
Douentza	7	35000
Koro	2	10000
Tenenkou	17	85000
Youwarou	0	0
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>272500</b>
<b>Tombouctou</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Diré	2	10000

Goundam	2	10000
Niafunké	0	0
G. rharous	1	5000
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>25000</b>
Gao	0	0
Ansongo	0	0
Bourem	0	0
Menaka	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Kidal	0	0
<b>Total général</b>	<b>505,2</b>	<b>2526000</b>